



ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France
Siège social : 106, rue du Bac - 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 35

Printemps 1991

EDITORIAL

A PROPOS DE BEATIFICATIONS

"Certains s'imaginent honorer Dieu quand ils inventent des mensonges pour exalter les vertus des saints.

Ceux-là ignorent que Dieu n'a pas besoin de notre mensonge ; ils abandonnent la vérité qui est Dieu même, et ils comptent pouvoir lui plaire par fiction et fausseté !

C'est bien eux que Jérémie dénonçait en disant :

'Ils ont appris à leurs langues à dire le mensonge ; ils ont peiné pour faire le mal' (Jér. IX, 4).

Alors qu'il leur était facile de rapporter la simple vérité qui se présentait à eux, les voilà qui peinent sur le vain travail de composer ce qu'ils ne savent pas !

Autant ils prétendent défendre la cause de Dieu comme ses auxiliaires, autant en vérité ils combattent obstinément contre Dieu comme de faux témoins."

(Saint Pierre Damien, Vie de saint Romuald, Exorde
P.L. 144, 954 BC-955 A)

Ces quelques lignes de saint Pierre Damien méritent de retenir l'attention des archivistes de l'Eglise de France, bien au-delà assurément de ce qui concerne à proprement parler les dossiers requis pour les procès de béatification, encore qu'il ne soit pas inutile de ne pas oublier ces exigences même pour les procès de béatification.

Il apparaît, en effet, ces temps-ci, que bien des pièces qui devraient se trouver dans tel ou tel fonds d'archives diocésaines ou religieuses ont disparu, ou bien n'ont pas été engrangées, ou bien encore ont subi des altérations ou ont été remplacées par d'autres documents étrangers à la personne ou à la situation considérée.

N'arrive-t-il pas que tel témoignage recueilli et transmis à ceux qui ont la charge de l'enquête soit une réponse fabriquée aujourd'hui, mais que contredisent d'autres documents contemporains des faits ("c'est un copain qui m'a demandé d'écrire ça") ? Ou bien il s'agit d'un document produit sur un papier muni d'un faux en-tête, afin de lui conférer une caution de suppléance. Ou bien il s'agit de la reproduction récente d'un original plus ancien, d'où l'on a artificiellement retiré telle précision réputée gênante pour l'avancement de la cause qu'on s'est mis en tête de faire aboutir afin de poursuivre des luttes du présent par l'interposition de personnages du passé falsifiés en vue de leur utilisation dans des débats du jour.

Dans tous les cas de ce genre, et on pourrait malheureusement multiplier

exemples, il y a une imposture qu'il faut dénoncer. Il y va déjà tout simplement d'une question d'honnêteté. La seule question qu'on doit initialement se poser est la suivante : est-ce vrai, oui ou non ? Est-ce que tout ce qui peut permettre de faire la lumière a été fait ? etc.

Il ne faut pas oublier non plus qu'un procès de béatification doit avoir pour premier but de rendre grâce à Dieu des merveilles qu'il a accomplies parmi nous ; ces merveilles, il faut donc les discerner dans leur matérialité certes, mais aussi dans leur réalité spirituelle, telle que Dieu les a suscitées ; il ne saurait être question de leur substituer nos jugements humains ou nos pauvres petites échelles de valeur ; c'est à l'aune de Dieu qu'il nous faut nous soumettre

Faut-il rappeler quelques extraits de notre règlement général ?

Art. 6

a)- Quel que soit le lieu où elles sont conservées, quelle que soit leur nature, quel que soit leur mode de conservation et quel qu'en soit le détenteur, les archives de l'Eglise catholique en France sont et demeurent imprescriptibles.

b)- Les archives émanant de la vie et de l'activité de l'Eglise catholique en France ne peuvent en aucun cas être soumises à une quelconque opération susceptible de les modifier ou de les altérer.

c)- Les archives émanant de la vie ou de l'activité de l'Eglise catholique en France ne peuvent en aucun cas être aliénées ou vendues par le détenteur.

C'est formel. Et il n'y a aucune raison de ne pas assumer pleinement et sans réserve les conséquences découlant de ces exigences.

Autre article du Règlement général des Archives de l'Eglise de France qui doit retenir tout particulièrement notre attention dans la perspective présente :

Art. 27

Les documents communicables peuvent être mis à la disposition de ceux qui ont reçu l'autorisation requise - pour l'obtention de laquelle le règlement particulier donnera toutes les précisions nécessaires -, dans le respect des finalités des organismes d'où ils procèdent, et sous la responsabilité de l'archiviste qui peut toujours opposer un refus motivé.

A ce propos, il n'est que juste de se rappeler aussi les paroles du message pontifical qui fut adressé à notre Association pour être sa charte :

Les archivistes conservent donc l'héritage du passé, mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication. En outre, lorsqu'ils contribuent, grâce à leur collaboration internationale, à faire se rencontrer et se comprendre les différentes patries et les différentes cultures, ils prennent place, eux aussi, parmi les artisans de paix et d'unité entre les hommes.

Tout cet ensemble de textes pourra donner matière à réflexion à quiconque est conscient de la responsabilité qui lui incombe du seul fait de sa charge et pourra donc l'aider à mieux l'assumer, tant dans l'enregistrement, que dans le traitement et la conservation, ou dans la communication des documents, qu'il y a lieu de toujours "*servata tradere viva*".

Mgr Charles Molette

29 juin 1991

MEMENTO

- **Le chanoine Alphonse, Louis, Marie Jarnoux**, ancien archiviste diocésain de Nantes, décédé à la Maison de l'Immaculée, à Nantes, le 3 janvier 1991. Né à Blain le 31 janvier 1900, M. Jarnoux avait été ordonné prêtre le 29 juin 1925 et nommé au Petit Séminaire de Guérande. Il fut vicaire, en 1926, à La Chapelle-Launay, en 1928, au Cellier, en 1933, au Loroux-Botttereau, en 1938, à Saint-Clair de Nantes. Il fut nommé, en 1942, curé de Thouaré et, en 1950, curé-doyen de Vertou. En 1960, il devenait aumônier de l'Ecole Saint-Joseph du Loquidy. En 1969, il fut chargé de recherches historiques aux Archives diocésaines, poste dont il démissionna en 1979. Il s'était retiré sur la paroisse Sainte-Thérèse de Nantes, puis, en 1978, à la Maison de l'Immaculée. Il avait été nommé chanoine honoraire en 1954 à l'occasion du couronnement de Notre-Dame de Miséricorde.

Le chanoine Jarnoux a publié une monographie de la paroisse de Vertou, puis a consacré son temps à l'étude de la Révolution dans le diocèse de Nantes. Cela nous a valu deux volumes : *La Loire leur servit de linceul* et *Au Pays Nantais, ceux-ci furent traqués*. M. Jarnoux reprit ensuite les travaux du chanoine Etienne Catta sur *le diocèse de Nantes au XVIIe siècle*. Il publia enfin deux études sur *les anciennes paroisses de Nantes*, qui sont de précieux documents sur le passé de la ville. Ces travaux témoignent de la conscience persévérante du chanoine Jarnoux qui laisse un certain nombre d'études non-imprimées sur le passé nantais.

- **Sr Elisabeth Planchereau**, archiviste des Soeurs du Sacré-Coeur de Saint-Jacut-les-Pins : née le 17 avril 1925 à Cossé-le-Vivien, Mayenne, Elisabeth faisait profession religieuse le 11 août 1948, chez les soeurs du Sacré-Coeur de Jésus, à Saint-Jacut-les-Pins, Morbihan.

1948-1969 : enseignement technique ; 21 années riches de labeur, de qualité de présence près des jeunes. Depuis 1969, avec soin, discrétion, patience, intense travail de secrétariat à la maison généralice à Paris. Que de traces d'histoire de la congrégation engrangées ! Elisabeth prenait aussi le temps d'une insertion paroissiale et on ne peut passer sous silence sa participation active au développement de l'art floral liturgique. Après plusieurs mois d'inactivité et de souffrances, le 24 mars 1990, à l'aube de la fête anticipée de l'Annonciation, Elisabeth, qui ne concevait pas le monde sans beauté, partait s'enivrer à tout jamais de la splendeur des Cieux.

- **Sr Marie-Augustine Anna Jamet**, archiviste des Soeurs de l'Enfant-Jésus (de Versailles) : née le 7 août 1913, à Saint-Didier en Velay, Haute-Loire, a fait profession au Puy chez les Soeurs de l'Enfant-Jésus le 10 septembre 1934.

Pendant 40 ans, elle fut un professeur très apprécié d'histoire dans nos établissements du Puy, Issoire, Rodez, Aurillac. Quelques années avant l'âge de la retraite, elle partagea son temps entre l'enseignement et l'organisation des archives auxquelles elle se consacra entièrement de 1978 à 1989, date à laquelle sa santé sérieusement atteinte l'obligea à quitter Versailles pour la maison de retraite du Puy. C'est là qu'elle est décédée le 30 septembre 1990.

Elle nous laisse le souvenir d'une soeur très attachée à sa congrégation et à Celui à qui elle avait consacré toute sa vie.

- **Sr Marie de l'Annonciation**, archiviste des Soeurs de Jeanne Delanoue : le 27 février 1991, à l'heure de l'Angélus, Sr Marie de l'Annonciation nous quittait pour la Maison du Père, emportée par un oedème du poumon, après 3 jours de maladie

Elle était née à Limoges, le 4 avril 1913, dans une famille profondément chrétienne et reçut le nom de Marie. Après avoir été à l'école du Blanc, tenue par les Soeurs de Sainte-Anne de la Providence de Saumur (aujourd'hui Soeurs de Jeanne Delanoue), elle entra au postulat à Saint-Hilaire-Saint-Florent, le 2 février 1930; elle revêtit la robe de bure bleue des Soeurs de Sainte-Anne le 12 août 1930 et y

reçut le nom de Soeur Marie de l'Annonciation, nom qu'elle chérissait, car elle avait une dévotion toute filiale envers la Vierge Marie qui fut l'Etoile de sa vie.

Après sa profession religieuse, le 12 septembre 1931, elle prépara son brevet supérieur et fit profession perpétuelle le 12 septembre 1934. Elle fut alors nommée professeur au Cours complémentaire de Saint-Hilaire-Saint-Florent et au juvénat de Sainte-Anne. Tombée malade en 1941, elle rentra à la maison-mère. Rétablie, elle assura la comptabilité à la "Maison de Santé" de Bagneux, près de Saumur, durant 5 ans.

En 1949, elle fut nommée Directrice de l'Ecole technique-couture de Cholet. Arrêtée encore par la maladie, elle rentre de nouveau à la maison-mère en 1956 où elle passe 2 ans. Après avoir assuré la comptabilité à la clinique Saint-Léonard d'Angers, elle reprit en 1959 sa place de directrice à Cholet.

De santé fragile, elle rentra définitivement à la maison-mère en 1965. Une fois remise, on lui confia alors le service des "Archives", en 1966, tâche à laquelle elle se donna tout entière jusqu'à sa montée à "Béthanie" (infirmierie) en 1987, où elle demeura jusqu'à son décès, le 27 février dernier.

Revenue à la maison-mère, elle employa toutes ses forces au service de la congrégation. Par son travail d'archiviste, persévérant et soigné, elle fit connaître davantage à ses soeurs leur fondatrice, Jeanne Delanoue. Elle fut une aide très appréciée de ceux qui travaillèrent avec elle pour la canonisation de Jeanne Delanoue ou pour la parution du livre *La Mère des Pauvres*.

Par ses recherches - comme le disait l'aumônier de la maison-mère à sa messe de sépulture - "elle sut opérer ce retour, ce recours aux origines, à la fondation, à ce que, ensuite, on appellera le "charisme" de Jeanne Delanoue : charisme dont la pratique quotidienne est pour nous, ses filles, une sorte de filiation spirituelle. Et, pour cela, Soeur Marie de l'Annonciation a bien travaillé et sûrement que Jeanne Delanoue aura été à l'attendre à la porte du Paradis pour la guider vers la Vierge en lui disant : "Elle porte ton nom, reçois-la avec bonté."

Diocèse de BesançonL'HEROIQUE AVENTURE DES TROIS NOUVEAUX SAINTS FRANC-COMTOIS

Dans l'après-midi du dimanche 3 juillet 1988 la cathédrale Saint-Jean était archibondée. A l'appel du Père Daloz, archevêque de Besançon, une foule de chrétiens du diocèse, et notamment du Haut-Doubs forestier et horloger, s'étaient rassemblés pour fêter joyeusement les trois nouveaux saints, originaires du Doubs, que le pape Jean-Paul II avait mis à l'honneur à Rome quinze jours auparavant.

Aux premiers rangs de cette assemblée on pouvait voir et entendre un groupe de catholiques vietnamiens, réfugiés à Planoise, authentiques descendants des familles annamites décimées, dans leur propre pays, par les Edits de persécution des empereurs d'Annam du XIXe siècle et mis en application par les vice-rois et les mandarins ou lettrés.

L'Eglise du Vietnam compte actuellement environ trois millions de fidèles répartis en 25 diocèses. Aucune autre Eglise nationale n'a connu au XIXe siècle autant de martyrs. Il y a longtemps que les catholiques du Vietnam espéraient la reconnaissance officielle de leurs ancêtres témoins du Christ mort et ressuscité, ainsi que la canonisation des missionnaires espagnols et français qui, au prix de leur vie, leur avaient apporté la Bonne Nouvelle.

C'est Etienne Cuenot, du Béliu, devenu en 1835 vicaire apostolique de la Cochinchine, qui en 1840 avait demandé au pape Grégoire XVI l'ouverture du procès de canonisation des victimes de l'empereur Minh Mang (1820-1841) qui, par son édit du 6 janvier 1833, avait déclaré guerre à mort aux Européens et à la religion de Jésus ; sa férocité envers les chrétiens visait surtout les prêtres et les catéchistes, les autochtones comme les européens.

La répression déclenchée par ce premier Edit de persécution s'était d'abord concentrée au Vietnam du Sud (Cochinchine 1833-1836), puis elle s'était étendue au Vietnam du Nord (Tonkin). Lorsque le 21 janvier 1841 cet empereur se tua en tombant de cheval, plusieurs milliers de chrétiens avaient perdu la vie sur son ordre.

Après quelques années d'accalmie, sous le règne de l'empereur Thiêu Tri (1841-1847), moins soucieux de faire appliquer les monstrueuses ordonnances de son père ; dans les derniers mois de son règne ce fils de Minh Mang multiplia les Edits contre les chrétiens et mit à prix la tête des prêtres. De grosses sommes et des dignités étaient promises à qui dénoncerait un missionnaire européen. Il eût été étonnant que, sur plusieurs dizaines de milliers de chrétiens, il ne se trouvât pas quelques Judas. Au début du règne de Thiêu Tri des navires de commerce européens faisaient escale dans le port de Tourane et la présence des commerçants étrangers incitait le Prince à ne pas provoquer des interventions armées.

D'ailleurs des calamités désolaient son empire : sécheresse, sauterelles, famine, typhon, variole, choléra, typhus, piraterie sur terre et sur mer. Tout comme leurs communautés chrétiennes les missionnaires partageaient ces épreuves avec les autres communautés annamites.

Le 4 novembre 1847 l'empereur Thiêu Tri était emporté par la fièvre, après avoir désigné pour lui succéder son second fils, lequel se fit reconnaître empereur d'Annam, avec l'aval de l'empereur de Chine. Le début de son règne avait été pacifique, mais l'empereur Tu Duc "ennemi du nom chrétien" publia en août 1848 son premier Edit de persécution générale. Témoignant aux étrangers une hostilité marquée il ne cachait pas non plus sa volonté d'extirper de ses Etats toutes traces de christianisme. Dans le Vietnam de l'empereur Tu Duc, comme au temps de son grand père Minh Mang, le vicaire apostolique Etienne Cuenot n'était qu'un hors la

loi et un gueux dont la tête valait plus cher que celle d'un autre missionnaire.

Depuis un quart de siècle l'évêque de Metellopolis vivait dans la clandestinité, soucieux de faire de ses chrétiens des prosélytes et d'assurer la relève de son clergé en veillant à la formation de ses séminaristes.

Dans le Sud la situation était grave tandis qu'au Nord les missions dominicaines espagnoles du Tonkin ne connaissaient que des tracasseries. Le gouvernement de Napoléon III essaya de renouer des relations avec les royaumes du Siam, du Cambodge et du Vietnam. A un projet d'amitié, de commerce et de navigation qui lui était proposé par le plénipotentiaire français, le gouvernement de Tu Duc répondit en déchaînant une persécution encore plus violente et en continuant à mettre à mort des ressortissants français. L'exécution, le 20 juillet 1857, de l'évêque dominicain espagnol Diaz Sanjurjo décida l'Espagne à se concerter avec la France en vue d'une expédition franco-espagnole à Tourane. Tu Duc en venait au massacre de villages entiers : la troupe sabrait tout le monde, mettait le feu aux quatre coins de la localité et s'en retournait, ne laissant âme qui vive. La prise de Tourane n'arrangea rien parce que la flotte franco-espagnole se trouva dans une impasse. C'est alors qu'en février 1859 l'effort de l'expédition se porta sur Saïgon. Et la persécution redoubla.

Les quatre années 1858-1862 furent pour l'Eglise du Vietnam un véritable calvaire : grande dispersion des chrétiens, les survivants étant marqués au fer rouge sur la joue gauche des caractères annamites Ta Dao, ce qui signifie Religion perverse. Les nombreuses lettres expédiées en France par Mgr Cuenot sont à ce sujet d'un intérêt capital sur les persécutions depuis 1829 (1).

Trois enfants du Haut-Doubs

Orphelin de père à 22 mois, Isidore Gagelin, ensoutané et tonsuré à Besançon, avait fait des démarches pour être admis au séminaire parisien des Missions étrangères ; le 15 octobre 1818 il faisait son entrée à la rue du Bac. Coup terrible pour sa mère, qui fut tout d'abord opposée à cette vocation dangereuse : veuve depuis 1801, son mari étant décédé à 54 ans, elle avait rêvé finir ses jours dans un presbytère du diocèse auprès de son fils et voilà que la perspective du départ d'Isidore pour une terre lointaine la privait de son soutien proche. Conscient de la peine immense que son départ occasionnait aux siens, Isidore écrit de Paris à son curé, l'abbé Lombard, qui avait été pour lui un second père : "Je laisse

(1) Au sujet des lettres de saint Etienne Cuenot, j'ai retrouvé dans le fonds du cardinal Mathieu celles qu'il adressait à ce prélat, archevêque de son diocèse d'origine. Quant à celles qu'il adressait à sa famille elles ont disparu avec le curé qui les détenait : il s'agit d'un prêtre de la famille du "bienheureux" : né au Belieu, pays natal d'Etienne-Théodore Cuenot, le 31.07.1857, Louis Boillon (c'est le curé en question) avait été ordonné prêtre le 27.08.1882 et avait été envoyé durant un an au collège alsacien de La Chapelle sous Rougemont, pour y être maître d'études ; après avoir "vicarié" ensuite durant sept ans à Passonfontaine où était curé un de ses parents et compatriotes du Belieu : Charles-François-Joseph Cuenot (16.09.1812-1890.11.06) -duquel sans doute il "hérita" de la correspondance du futur saint- l'abbé Louis Boillon fut nommé le 16.07.1890 (après le décès de son curé) à la cure de Combe la Motte au doyenné de Morteau. Le 26.09.1940 Mgr Dubourg le nommait chanoine honoraire et en 1944 il prenait sa retraite dans ce pays dont il avait été le curé durant cinquante ans. Il y est mort le 13.01.1946. Et depuis ce temps nul ne sait ce que sont devenues les lettres de l'évêque de Metellopolis, victime de la persécution au Vietnam. En 1979 une parente de Mgr Cuenot, qui était professeur à Aix-en-Provence avait tenté, mais en vain, de retrouver traces de cette correspondance et m'avait dit qu'elle essaierait à nouveau auprès des MEP de la rue du Bac (Père Guennou).

des parents dans la misère et la désolation, j'espère que Dieu les soutiendra jusqu'à la fin de leur paisible carrière."

La vie n'avait pas été douce pour Etienne Cuenot. Aîné d'une famille de onze enfants, dont les parents étaient très pauvres (son père avait dû quitter la culture pour entrer dans la douane), Etienne, âgé de onze ans avait déclaré : "Je voudrais bien être prêtre, mais pas pour rester au pays. Je veux aller très loin". Ses parents, comme son curé au Béliou, escomptaient au contraire qu'étant devenu prêtre il obtiendrait une cure dans le diocèse et qu'ils pourraient prendre leur retraite dans sa paroisse. Avant d'obtenir son exeat pour les Missions étrangères il eut à parcourir un grand détour : au bord du désespoir, le 30 octobre 1823, le séminaire de Besançon ne voulant plus de lui, après une année de préceptorat, il s'en fut trouver refuge à Aix-en-Provence chez les Pères de la Retraite chrétienne des Fontenelles, disciples d'Antoine-Sylvestre Receveur : c'est là qu'il fut ordonné prêtre (24 septembre 1825), après avoir reçu en rafale le sous-diaconat et le diaconat. Pratiquement brouillé avec ses parents et ses maîtres bisontins, il les supplie, en termes déchirants, de "faire la paix". Voué aux coups durs il manie la plume comme une matraque, car, admis enfin, le 23 juin 1827, au fameux séminaire de la rue du Bac, en deux lettres aussi douloureuses que percutantes il brise l'opposition tentée pas son ancien directeur de Besançon et par ses parents. Au bout de sept mois de probation, il reçoit son obédience pour le pays de mission qui allait devenir le plus dangereux, le Vietnam. Embarqué à Bordeaux le 3 avril 1828 pour débarquer, plus d'un an après avoir quitté Pauillac, le 15 mai 1829, dans la partie sud de l'empire du Vietnam, en Cochinchine. A cette époque l'orage n'avait pas encore éclaté ; la religion catholique était protégée par le premier mandarin de la Basse Cochinchine, le vieux maréchal Lê Van Duyêt, investi en 1812 par l'empereur Gia Long de la vice-royauté sur la Basse Cochinchine. Oncle de Minh Mang, dont il avait été le tuteur, ce maréchal, favorable aux chrétiens refusait de publier l'Edit royal dans le ressort de son gouvernement, car il était dépositaire des témoignages rendus publiquement par Gia Long aux "maîtres d'Occident". C'est le Père Etienne Cuenot qui annonça à son arrivée en Cochinchine le décès de la mère d'Isidore Gagelin survenu à Montperreux le 18 juin 1827.

Quant à Joseph Marchand, fils aîné d'un couple de cultivateurs laborieux et profondément chrétiens du village de Passavant, le moins qu'on puisse dire c'est que sa vocation missionnaire ne fut pas aidée, ni par ses parents ni par son curé. Ses parents fermaient l'oreille à ses sollicitations et son curé, l'abbé Charles-François Jeune (1765-1847) qui lui donna les premières leçons de latin en vue de l'envoyer au séminaire, vit longtemps d'un mauvais oeil le désir de son jeune paroissien de partir au loin. Ancien religieux minime de Saint-François de Paule (il avait été professeur de philosophie au collège d'Arbois), sorti de son couvent par suite de la suppression des ordres religieux (27 février 1790), il avait choisi de "passer dans les rangs du clergé séculier" ; ordonné prêtre le samedi saint 1790 par mgr de Dürfort, il avait prêté serment à la constitution civile du clergé et rejoint le vicariat d'Ornans qui lui avait été désigné par l'évêque du Doubs Seguin ; puis il s'était engagé comme volontaire dans l'Armée du Rhin (6e bataillon du Doubs) ; en moins de deux ans il était devenu capitaine mais il avait été dégradé. Normalien à Paris, il était revenu à Leugney, son pays natal ; il avait rétracté son serment et en 1802 avait été nommé à la cure de Passavant. C'est là qu'il avait pris en charge Joseph Marchand. Mais ce prêtre, rentré "dans le giron de l'Eglise", avait une vue très focalisée du ministère sacerdotal au sortir de la grande tourmente, au cours de laquelle lui-même avait été très ballotté. En 1828, alors que son paroissien était entré lui aussi au séminaire des Missions étrangères, il lui écrivait pour le dissuader de "courir après les infidèles alors qu'il y a du travail auprès des mécréants, des athées qui sont à côté de nous".

Nos trois saints missionnaires et martyrs avaient plusieurs points communs.

Tous trois étaient enfants du Haut-Doubs, longtemps pépinière de prêtres, religieux et religieuses. Tous trois étaient nés au sortir de la Révolution de 1789 : Isidore Gagelin le 10 mai 1799, à Montperreux, Etienne Cuenot le 8 février 1802 au Béliou et Joseph Marchand le 17 août 1803, à Passavant. Tous trois, enfants de modestes cultivateurs étaient aînés de leur famille respective. Tous trois avaient été abreuvés à la même source : le catéchisme diocésain de Besançon à eux dispensés par leurs curés. C'est là qu'ils ont eu l'idée du départ et puisé le courage de s'arracher à l'attachement familial pour aller enseigner ce qu'ils avaient eux-mêmes appris : "La moisson est abondante mais les ouvriers sont peu nombreux... allez, je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups... vous serez détestés de tous à cause de mon nom, mais celui qui aura persévéré jusqu'au bout celui-là sera sauvé."

En dépit de la proximité géographique de leurs lieux de naissance, ces fils de la même terre comtoise n'avaient pas eu l'occasion de se rencontrer et de se connaître personnellement. C'est sur le terrain de leur activité apostolique, au Vietnam, qu'ils se sont rencontrés.

Rencontre au collège de Lai-Thui

Débarqué clandestinement à Saïgon, du bateau chinois piloté par un portugais qui, de Macao, l'avait amené en Cochinchine, Joseph Marchand fit d'abord ses adieux au pilote portugais qui avait accepté de le transporter de la côte sud de la Chine jusqu'à l'extrémité méridionale du Vietnam, en le faisant passer pour son second ; puis, guidé par des néophytes qui avaient été avertis secrètement de son arrivée, il se met en marche vers le poste qui lui avait été assigné lors de la cérémonie des adieux et de l'envoi missionnaire en la chapelle de la rue du Bac. A Macao, où il était arrivé le 19 octobre 1829, après cinq mois de navigation depuis son départ de France (le 12 mai), Joseph Marchand avait appris de la bouche du procureur des Missions étrangères, le bisontin Jean-Jacques Barou-del, qu'il trouverait en Cochinchine deux compatriotes du diocèse de Besançon : Isidore Gagelin, le doyen, qui était en Annam depuis neuf ans, et Etienne Cuenot, qui avait mis pied à terre en Sud Vietnam le 15 mai 1829.

Après quelques heures de marche, le 12 mars 1830, le Père Marchand tombe sur son confrère le Père Cuenot, venu à sa rencontre dès qu'il eut été averti de l'arrivée d'un troisième franc-comtois. Etienne Cuenot, qui n'était là que depuis un an, avait réussi à se débrouiller avec la langue annamite et s'était déjà vu confier par son évêque l'administration de chrétientés de cette partie sud de l'Empire du Vietnam. Il était accompagné de ses catéchistes et d'élèves du collège de Lai-Thui. A première vue constatant l'accoutrement chinois de son compatriote, le Père Cuenot ne manqua sans doute pas de marquer sa surprise par un immense éclat de rire ponctué d'exclamations fleurant l'accent du Haut-Doubs. Costumé à la chinoise, Joseph Marchand était en effet un véritable colosse dont l'aisance n'empruntait rien à la gracieuse souplesse orientale.

Tous deux, avec leur escorte, gagnèrent le collège de Lai-Thui où se trouvait leur compatriote de Montperreux. On imagine la surprise d'Isidore Gagelin lorsqu'il vit arriver ses deux confrères. Elle ne pouvait qu'être immense la joie de ces trois franc-comtois se rencontrant si loin de leur Comté natale. Leur joie était faite bien sûr de la constatation du même idéal missionnaire qui les animait, joie de s'entretenir en patois du Haut-Doubs, joie de prendre connaissance des nouvelles apportées de France par le nouvel arrivant. Elles n'étaient certes pas fraîches ces dernières nouvelles, mais le messenger était là qui pouvait les raviver.

Nous qui vivons à une époque où le moindre événement qui se produit quelque part à la surface de la planète (et dans les espaces interstellaires) peut être connu instantanément à "l'extrémité du monde", nous devons savoir qu'au début du XIXe siècle l'acheminement du courrier était fonction de la durée de la navigation.

Au départ des ports français (Le Havre, Nantes, Bordeaux), les bateaux à destination de l'Extrême-Orient devaient passer par le Cap de Bonne-Espérance ; la navigation était lente et dangereuse. Dix mois étaient alors un délai raisonnable pour l'acheminement du courrier. La nouvelle principale qu'apportait Joseph Marchand était la nomination à l'archevêché de Besançon d'"un homme de petite taille et de beaucoup d'esprit, d'une santé visiblement faible mais d'une sainteté qui se répand de son âme sur tout son extérieur". En raison de l'éloignement de la France nos missionnaires comtois étaient loin de se douter qu'un important changement politique était en cours dans leur mère-patrie et particulièrement à Besançon. A la demande de Charles X, le duc Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot (sacré à Paris le 8 janvier 1829 pour devenir archevêque de Besançon) avait été promu cardinal par le pape Pie VIII dans le consistoire du 5 juillet 1830 et, s'étant rendu à Paris pour recevoir la barette des mains du roi, était arrivé dans la capitale au moment où éclatait la Révolution de Juillet, avait été arrêté à Vaugirard par des insurgés et n'avait dû son salut qu'à un directeur d'usine, membre de l'Institut, qui lui avait fourni un déguisement pour passer en Belgique et de là chez les Pères jésuites de Fribourg. Le 8 juillet 1830, le collège de Laï-Thui accueillait le nouvel évêque, Mgr Tabert (qui avait été sacré au Siam). Le 18 juillet suivant après avoir concélébré avec le prélat (2), les trois comtois se séparèrent : Joseph Marchand restait au collège pour apprendre la langue et s'initier à la vie apostolique, Isidore Gagelin, choisi comme vicaire général, partait visiter les chrétiens de Moyenne Cochinchine, et Etienne Cuenot était chargé de visiter les communautés voisines de Saïgon tout en formant les jeunes étudiants de théologie. Dans le courrier apporté de France se trouvaient des exemplaires de la revue missionnaire "*Annales de la Propagation de la Foi*", revue qui avait publié plusieurs lettres d'Isidore Gagelin, le doyen des trois francs-comtois. Le 2 juin 1830, tous les trois expédièrent une lettre pour remercier les Associés de cette Oeuvre absolument indispensable, qui les assuraient de leurs prières et leur faisaient parvenir des dons (avec 6.900 Fr pour l'année 1831, Besançon arrivait en neuvième position des diocèses de France où cette Oeuvre était implantée).

Le martyr

Ils n'avaient pas gardé pour eux la chance de connaître Jésus-Christ et en fils courageux de la terre comtoise ils avaient choisi "la meilleure part", celle qui leur permit de refléter le visage du Fils de l'homme par le don de leur vie jusqu'à en mourir.

Provicaire de l'évêque de Cochinchine, Isidore Gagelin fut le premier à payer de sa vie sa foi en Jésus. Au matin du 17 octobre 1833, il fut sorti de sa prison, la cangue au cou (son arrivée le 23 août précédent à Hué avait fait sensation dans la ville : c'était le premier prêtre européen à être ainsi exposé en public avec autour du cou cette sorte de carcan chinois appelé "gong" en langue annamite, et il avait aussitôt été dirigé sur le réduit infect qu'était la prison de Tran Phu), encadré par 50 soldats, dont 4 l'aident à porter sa cangue. Tous les cent pas un crieur énonce, au bruit d'une cymbale, la sentence gravée en

(2) Pour ce qui concerne la messe du 18 juillet 1830, je pense qu'il ne s'agit pas de la concélébration au sens strict, telle qu'elle se pratiquait dans les Eglises orientales. Voici comment les choses se sont passées ce jour-là au collège de Laïthieu au nord-est de Saïgon dans le bassin du Dong-Nai, où le Père Etienne Cuenot enseignait la lecture. Le 15 mars, Isidore Gagelin (qui était en Annam depuis le 17 mai 1821) se trouvait là, ainsi que Joseph Marchand, à peine débarqué. Le 8 juillet, on fêtait le retour de Mgr J.B. Tabert, qui était parti au Siam pour y recevoir la consécration épiscopale (depuis sept ans la Cochinchine était sans évêque). Ce 18 juillet 1830 à Laïthieu, le nouvel évêque bénissait les Sainte Huiles en présence d'une nombreuse assistance. "Monsieur Gagelin faisait prêtre assistant ; Monsieur Marchand, diacre d'office ; Monsieur Cuenot et Monsieur Regereau, diacres d'honneur, puis un sous-diacre du pays, cinq prêtres du pays en chasubles, six chapes, douze petits enfants avec des couronnes..."

annamite et il avait aussitôt été dirigé sur le réduit infect qu'était la prison de Tran Phu), encadré par 50 soldats, dont quatre l'aident à porter sa cangue. Tous les cent pas un crieur énonce, au bruit d'une cymbale, la sentence gravée en caractères annamites sur la planche qu'il tenait en main :

"L'européen Tay-Hoai-Hoa (nom vietnamien d'Isidore Gagelin) est coupable d'avoir prêché et répandu la religion de Jésus dans plusieurs parties du royaume ; en conséquence il est condamné à être étranglé".

A l'extrémité du faubourg populeux de Baï Dan, près de Hué, lieu de l'exécution, une corde est nouée autour de son cou ; au signal donné six soldats tirent de chaque côté. Ainsi périt, par le supplice de la strangulation, à l'âge de 34 ans, cet enfant de Montperreux qui s'était livré lui-même aux mandarins pour ne pas compromettre ses chrétiens qui lui avaient donné asile dans les montagnes.

Deux ans plus tard, le lundi 30 novembre 1835, à Tho Duc, à une heure de marche de Hué, ce fut le tour de Joseph Marchand. Il avait été capturé en juin dans la citadelle de Saïgon où des insurgés, révoltés contre Minh Màng, le détenaient comme otage. Promené dans une cage à travers toutes les provinces du Sud Vietnam, il avait été incarcéré à Hué pour l'instruction de son procès, les séances d'interrogatoire par de petits mandarins durèrent un mois et demi, assorties de tortures judiciaires comportant le supplice des tenailles rougies au feu. Le jour de l'exécution fut particulièrement horrible : attaché par le milieu du corps à la potence contre laquelle il était adossé, il subit le "supplice des cent plaies" avant d'être décapité ; sa tête fut jetée dans un récipient de chaux vive tandis que son corps était fendu en quatre à coups de hache.. Promenée de ville en ville à travers tout l'empire, sa tête était exposée durant trois jours sur les principaux marchés ; pour finir, elle fut broyée et la poussière à laquelle elle avait été réduite jetée en haute mer. C'est Mgr Cuenot (qui avait été sacré le 3 mai 1835, à Singapour, vicaire apostolique de Cochinchine orientale) à qui revint la mission d'annoncer en France la nouvelle de cette mort glorieuse. Cet "avis de décès" ne parvint à Paris et à Besançon qu'en mars 1837. Au séminaire de la rue Saint-Vincent (actuelle rue Mégevand) se trouvait alors Xavier Marchand, frère puîné du martyr, de neuf ans son cadet ; il terminait sa théologie et allait être ordonné prêtre le 3 septembre suivant. C'est lui qui sollicita l'honneur d'aller porter la nouvelle à Passavant. Vicaire à Baume-les-dames, Xavier fut durant vingt ans curé de Berthelange (Doubs) et termina sa vie sacerdotale à Fondremand où il mourut le 19 février 1882.

C'est sur le nom d'Etienne Cuenot que se clôt la liste des missionnaires français du Vietnam jugés et condamnés à mort par un tribunal régulier du royaume pour délit de propagation de la religion de Jésus.

Le 3 mai 1835 il avait été sacré (dans l'île de Pinang) évêque-coadjuteur. Onze jours plus tard, déguisé en anglais, il s'embarquait pour Tourane, est accueilli dans la province de Binh Dinh par des chrétiens de Quinhon. Depuis ce temps il est sans nouvelles d'Europe et cela durera quatre ans, jusqu'à ce que parvienne de Rome une lettre du pape Grégoire XVI encourageant les fidèles du Tonkin et de Cochinchine. En réponse à cette lettre pontificale du 4 août 1839, il écrit au pape pour lui demander l'ouverture de la cause de 18 martyrs (dont les Pères Gagelin et Marchand). Après le bombardement de Tourane par la flotte française (1847), riposte de Tu Duc par un Edit royal (1848), réactivé en 1853 par un redoublement de la persécution et par un nouvel Edit (18 septembre 1855) faisant aux chrétiens une obligation d'apostasier. Mais le nouveau bombardement de Tourane (1er septembre 1858) et la prise de Saïgon (17 février 1859) par la flotte franco-espagnole font que se resserre autour de l'évêque itinérant qu'est le vicaire apostolique des six plus pauvres provinces de la Basse Cochinchine le cercle de la meute qui depuis longtemps flaire sa proie. Seul, comme une bête traquée qui sent la mort, Mgr Cuenot est capturé le 30 octobre 1861 ; c'est un vieillard de 59 ans, vidé par la dysenterie, que garottent les soldats lancés à sa poursuite

Pieds et mains liés, mis dans une cage, il est transféré à Binh Dinh où il comparait devant les juges du tribunal provincial. En attendant la sentence impériale de Tu Duc, il est enfermé dans l'écurie des éléphants de la citadelle. Pour tout réconfort, il bénéficie de la déférence et de la compassion du caporal Phuong qui n'est pas chrétien et qui a été chargé de sa surveillance et de sa nourriture. Au matin du 15 novembre 1861, arrive de Hué la sentence de mort : supplice des cent plaies suivi de la décapitation. Lorsque le caporal Phuong ouvre la porte de l'écurie il se trouve en présence d'un cadavre : Mgr Etienne-Théodore Cuenot du Béliu était mort durant la nuit. "Qu'on lui coupe la tête en exécution de la sentence" ordonne le préfet. "Pourquoi lui couper la tête ? Il est mort", réplique le vice-roi, qui décide : "Qu'on l'enterre tel quel". Comme il n'y avait pas de cercueil à sa taille, le défunt fut enseveli à même la terre. Trois mois et demi plus tard, un ordre de Hué rappelait au préfet de Binh Dinh la lettre des Edits impériaux : "Les corps des missionnaires européens doivent être jetés dans les abîmes des mers et des fleuves". Lorsque fut exhumé le corps de l'évêque on constata avec stupeur que son corps était intact, ainsi que ses vêtements ; il ne s'en dégagait aucune odeur, alors qu'il aurait dû être en putréfaction au bout de deux ou trois jours. Chacun des témoins ayant pu admirer la beauté du visage de l'évêque de Métellopolis, son corps fut néanmoins plié en deux pour être enfoncé dans un panier de rotin. Jeté au fleuve le corps ne fut jamais retrouvé.

En 1844, Mgr Cuenot avait procédé à la reconnaissance des restes d'Isidore Gagelin, mis à mort onze années auparavant (17 octobre 1833). Son corps avait été enlevé, avec l'autorisation des soldats par un élève du collège, puis enseveli par un prêtre annamite dans un jardin du village de Phu Cam. Mais le roi avait lu dans un catéchisme que Jésus, le fondateur de la religion venue d'Occident, était ressuscité le troisième jour. Alors il avait fait procéder à une vérification du cadavre après exhumation, pour être sûr que le missionnaire n'en avait pas fait autant. Les reliques du Père Gagelin furent par la suite ramenées en France où elles sont conservées dans la chapelle de la rue du Bac.

5 juin 1862 : L'empereur Tu Duc, effrayé par les succès des Européens et se sentant menacé dans sa capitale, signe à Hué le traité par lequel il cédait à la France les îles Poulocondore, la moitié de la Cochinchine : provinces de Saïgon, Mytho et Bien-Hoa, puis autorisait la liberté religieuse dans ses Etats, l'ouverture de trois ports du Tonkin au commerce français et promettait de verser une indemnité de trois millions destinée à payer les frais de la guerre.

A noter : L'Edit de tolérance reconnaissait légalement le christianisme au Vietnam mais ne mit pas fin aux épreuves de l'Eglise.

1864 : Insurrection fomentée par les lettrés et plusieurs membres de la famille royale. Nouvelle vague de persécution sous forme de vexations, mesures de surveillance

1868 : emprisonnement de plusieurs vicaires apostoliques

1872 : 200 paroisses catholiques du Tonkin incendiées ; 4.500 chrétiens massacrés.

1885 : du 7 juillet au 28 août : 24.000 chrétiens et huit missionnaires étrangers disparaissent dans le seul diocèse de Qui Nhon.

"le sang des martyrs est une semence de chrétiens" (Tertullien)

Participation du diocèse de Besançon :

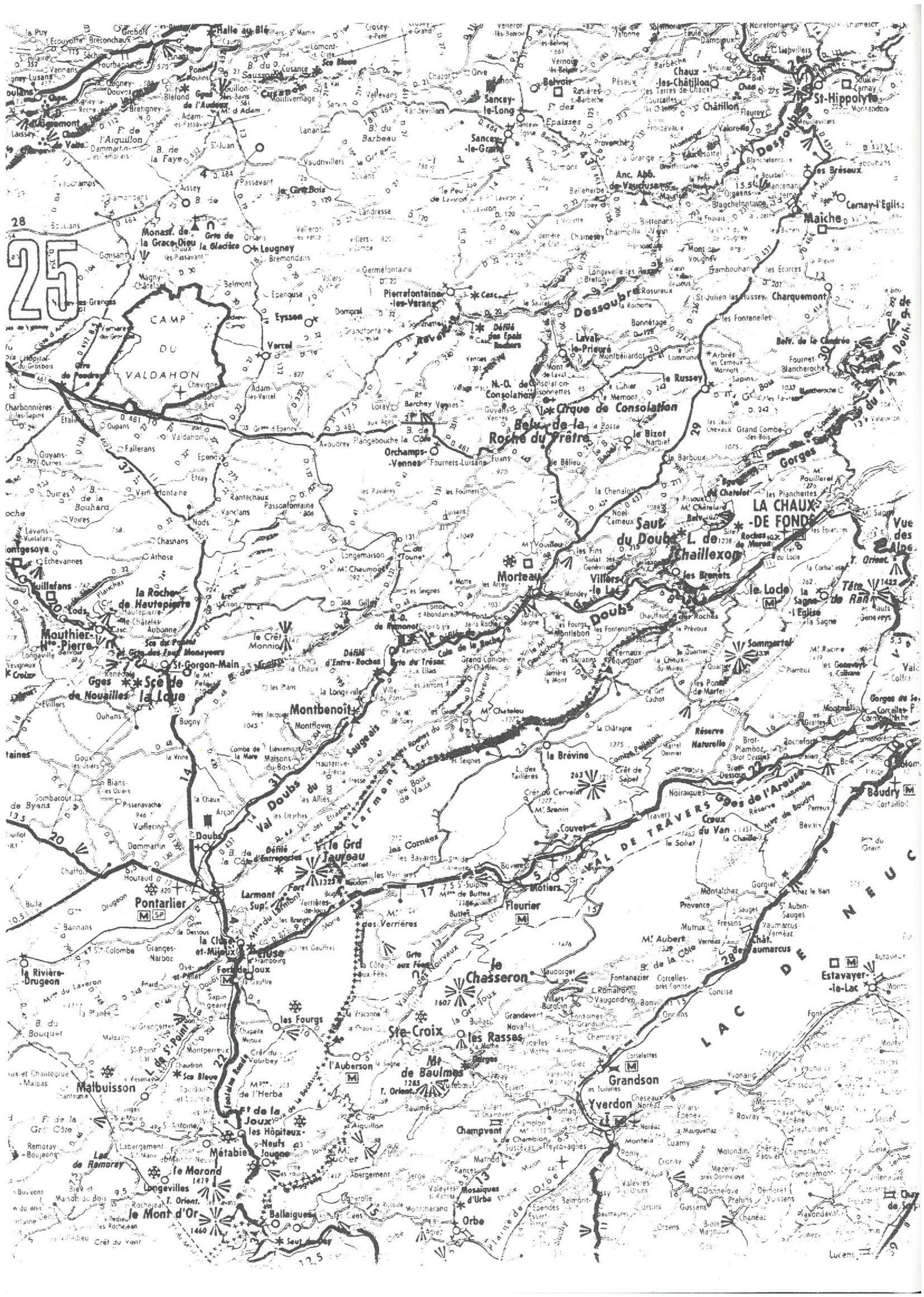
. entre 1780 et 1792 : 8 prêtres envoyés aux Missions étrangères.

. de 1835 à 1885 : 15 jeunes franc-comtois partis comme missionnaires en Cochinchine et au Cambodge.

Les archives historiques du diocèse de Besançon possèdent la **cangue** qui fut utilisée pour le supplice d'un des 117 martyrs canonisés le 19 juin 1888, le catéchiste annamite Nguyen Khac Tu (saint Pierre Tu) étranglé le 10 juillet 1840 ; elle a été exposée dans la cathédrale Saint-Jean à l'occasion de la fête du 3 juillet 1888.

Paul Mariotte

directeur des services d'archives historiques
de l'archidiocèse de Besançon



25

CAMP
DU
VALDAHON

la Roche de Haute-pierre
Mouthier-le-Pierre
Gorges de Nouailles
la Loue

Montbéliard
Val de Doubs
le Grd Juraeu

Bel de la Roche du Frère
Crique de Consolation
le Birot

LA CHAUX-DE-FONDS
L. de Chaillexon
le Lodo

Malbuisson
le Morand
le Mont d'Or

Larmont
le Grd Juraeu
Chasseron
Sre-Croix
Mt de Baulmes

Flourier
Mottiers
le Travers
Lac de Neuchâtel
Grandson
Yverdon

Estavayer-le-Lac

Diocèse de Fort-de-France

UN DICTIONNAIRE DU CLERGE DE LA MARTINIQUE

Pourquoi et comment ?

Sans l'invitation amicale du Père Mauzaize, il ne me serait certainement jamais venu à l'idée d'écrire cet article... pas plus que je n'aurais songé à entreprendre un *Dictionnaire du clergé* si je n'avais été sollicité en 1974 par la Société d'Histoire de la Martinique pour collaborer à la rédaction d'un Dictionnaire qui présenterait les principaux personnages qui ont marqué l'histoire de l'île de 1635, début de la colonisation, à 1848, date de l'abolition de l'esclavage (1). Après avoir refusé ce travail, auquel je ne me sentais pas préparé, j'avais finalement, devant l'insistance, limité ma participation aux membres du clergé.

Plutôt que de choisir arbitrairement les prêtres qui devaient figurer dans l'ouvrage, j'ai voulu commencer par établir une liste aussi complète que possible des ecclésiastiques qui avaient exercé leur ministère à la Martinique entre les deux dates retenues, ou qui y étaient nés, puis rechercher tout ce que l'on pouvait trouver sur eux. Quand ce travail a été terminé, dix ans plus tard, la Société d'histoire a décidé de le publier intégralement, estimant qu'il éclairait un aspect important de l'histoire locale.

La première difficulté a été de recenser les prêtres. Le diocèse de la Martinique n'existe que depuis 1850, et encore toutes ses archives ont-elles disparu au moment de l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Primitivement, le ministère était confié à trois ordres religieux : les Jésuites, les Dominicains et les Capucins de la province de Normandie ; puis à deux seulement après la suppression de la Compagnie de Jésus. Chacun d'entre eux constituait une préfecture apostolique distincte dont la mission s'étendait tant à la Martinique qu'aux autres possessions françaises de la région : Guadeloupe et ses dépendances, Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, et même Saint-Domingue (Haïti actuel) et la Guyane ; ce qui entraînait des allées et venues de prêtres entre ces territoires (2). La Révolution française supprima les ordres religieux et, par le fait même, leur recrutement. Le vide fut partiellement comblé par des prêtres émigrés français, souvent venus par l'Angleterre, puis par des déportés libérés en 1802 et, après 1815, par quelques prêtres vénézuéliens fuyant les troubles de leur pays. A la mort du dernier préfet apostolique dominicain, en 1807, le gouvernement ne maintient qu'une préfecture apostolique dont il nomme le préfet et dont les prêtres, désormais séculiers, sont fonctionnaires. La formation de ces derniers est confiée peu après au Séminaire du Saint-Esprit, à Paris (3).

(1) DAVID (P. Bernard), *Dictionnaire biographique de la Martinique (1635-1848) : Le Clergé*, t. I (1635-1715) ; t. II (1716-1789) ; t. III (1790-1848). Fort-de-France, Société d'histoire de la Martinique, 1984.

(2) Les capucins de Normandie sont partis en mission au Cap Vert, au Sénégal et aux Antilles en 1635, à la demande de Louis XIII et avec l'approbation de la congrégation de la Propagande (*Documenta... pro Historia Missionum Capuccinorum antiquarum Provinciarum Normanniae et Britanniae* dans *Analecta ordinis... Capuccinorum*, t. XXI (1905), p. 213.

(3) Cf. la communication du Père Joseph CARRARD, "Des prêtres trop oubliés : le clergé colonial au XIXe siècle", *Actes du 9e Congrès des Archivistes de l'Eglise de France : Les Archives Missionnaires*, p. 163-164.

Pour établir la liste des ecclésiastiques, et essayer de reconstituer la carrière de prêtres presque toujours nés en dehors de l'île et ayant exercé leur ministère dans plusieurs territoires successifs, s'imposait en premier lieu de dépouiller les registres paroissiaux, puis de s'adresser aux différents ordres religieux, diocèses, séminaires qui avaient envoyé des sujets, ainsi qu'au Ministère des colonies pour le XIXe siècle.

Les registres de catholicité qui subsistent dans les paroisses commencent le plus souvent après 1850, parfois dans la première moitié du XIXe siècle, exceptionnellement dans le courant du XVIIIe. Quelques communes conservent d'anciens registres paroissiaux du XVIIIe siècle, voire du XVIIe. Un édit royal de juin 1776 avait ordonné qu'une copie des registres de catholicité soit établie et envoyée au dépôt des papiers publics de Versailles ; l'ordre a été exécuté de façon très inégale selon les paroisses, certaines faisant recopier tous les anciens registres, d'autres seulement ceux des années immédiatement antérieures. Un microfilm de beaucoup de ces registres existe aujourd'hui aux Archives départementales. Notons au passage que la lecture des actes de mariage, lorsqu'ils mentionnent le nom et la paroisse du prêtre qui a publié les bans, permet de remédier en partie à la disparition de certains registres paroissiaux. Elle renseigne également sur le temps où les préfets apostoliques auteurs de dispenses ont exercé leur charge.

L'état civil n'est établi à la Martinique qu'en 1805. Il est tenu, au début, par les curés, ce qui permet de suivre leurs déplacements, mais très rapidement ils regimberent et sont remplacés par des laïcs alors que les communes n'ont pas encore été instituées. Heureusement, de 1815 à 1837, un registre matricule du clergé, établi par les bureaux du gouverneur et aujourd'hui déposé à Fontainebleau, donne de nombreux renseignements sur les ecclésiastiques en poste : date et lieu de naissance, diocèse d'origine ou d'emploi, date d'arrivée, changements d'affectation, date du décès ou du départ de l'île.

Ce travail achevé pour la Martinique, restait à l'entreprendre pour les autres territoires de la Mission des îles du vent de l'Amérique. L'archiviste départemental de la Guadeloupe, M. Hervieu, s'est montré coopératif en envoyant successivement aux Archives départementales de la Martinique tous les microfilms des registres paroissiaux de son archipel. Les évêques de Sainte-Lucie et de la Dominique, de même que les archivistes diocésains de la Guadeloupe et de Trinidad, et des prêtres historiens de Haïti et de Saint-Vincent ont fourni tous les renseignements en leur possession, faisant preuve de patience pour répondre aux demandes réitérées de recherches et de précisions.

En même temps, je prenais contact avec les ordres religieux. Les archives des Capucins de la province de Normandie avaient disparu dans la tourmente révolutionnaire, mais le Père Mauzaize s'est employé à réunir tout ce qu'on pouvait reconstituer et m'a dirigé vers ses confrères des autres provinces de son ordre. - L'archiviste départemental de la Guadeloupe m'a fait parvenir la photocopie, qu'il avait fait établir à Rome, des volumineux dossiers des archives générales des Dominicains ; l'archiviste dominicain de la province de Lyon, le Père Levesque, a complété cette documentation et m'a mis en relation avec d'autres chercheurs de son institut. - Les archives des Jésuites de la province de Paris avaient été volontairement détruites, sur l'ordre de la Curie généralice, au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus ; l'archiviste de Chantilly, le P. Dehergne, a reproduit à mon intention ce qu'il avait pu recueillir, et m'a dirigé vers le regretté P. Bottereau, à Rome, qui a passé un temps notable à dépouiller les catalogues annuels des différentes provinces indiquant les emplois successifs des Jésuites venus aux Antilles, et m'a tiré des microfilms de tous les rapports et lettres conservées aux archives de la curie. - Le regretté P. Noël, des Pères du Saint-Esprit, m'a fait photocopier la correspondance échangée, pendant la première moitié du XIXe siècle, entre les prêtres de la Martinique et de la Guadeloupe et le supérieur du Séminaire du Saint-Esprit. - Le service historique de l'armée de terre à Vincennes m'a fourni les dossiers des aumôniers militaires venus à la Mar-

tinique sous la restauration. - Enfin un Bénédictin doué de flair, le P. Divonne, a su retrouver dans les différentes séries des archives de la Congrégation de la Propagation de la Foi, à Rome, des rapports et des documents du plus grand intérêt.

Par la suite, j'ai écrit aux archivistes départementaux et diocésains des différents lieux où des prêtres étaient nés ou avaient exercé leur ministère, ainsi qu'aux maires des communes d'origine, en prenant bien soin de leur communiquer en même temps ce que j'avais recueilli sur les intéressés. La méthode s'est avérée profitable : la quasi totalité d'entre eux se sont montrés très ouverts, entreprenant des recherches, reproduisant des documents, et me donnant l'adresse d'érudits susceptibles de me renseigner. Un seul m'a répondu sèchement que c'était au demandeur de faire lui-même ce travail ou de payer un généalogiste pour le faire, tandis qu'une autre, devant laquelle je louais la complaisance de ses confrères, m'a déclaré : "Si je connaissais leurs noms, je les dénoncerais pour avoir manqué aux règles de la profession"... exceptions nécessaires pour confirmer la règle !

Une autre source de renseignements a été la correspondance des administrateurs des îles avec le Conseil de marine et, plus tard, le ministre des Colonies. Si elle ne manifeste pas toujours une parfaite compréhension des problèmes religieux, elle éclaire les conflits inévitables dans une société sourcilleuse devant toute déclaration ou conduite pastorale qui lui paraissait remettre en cause "l'ordre colonial", autrement dit l'esclavage. Il en est de même, au XVIIIe siècle pour les délibérations du Conseil souverain qui entendait régler les affaires religieuses, ou celles du Conseil privé au siècle suivant. Il faudrait encore mentionner différentes séries des archives des Colonies, telles que E, EE, F, les cartons Martinique, etc...

Dernière source enfin : les imprimés, depuis les anciens chroniqueurs des XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'aux historiens actuels, en passant par les naturalistes, les militaires, les colons, sans oublier les almanachs, Bulletins officiels et journaux d'époque, avec une mention spéciale pour les deux historiens religieux de ce siècle : le Père Janin et l'abbé Rennard, qui ont écrit des ouvrages complémentaires dont la consultation demeure indispensable (4).

Il ne m'est pas possible de passer sous silence l'aide sans faille de G. Debien, professeur au Collège de France, qui, non content de me signaler toutes les sources possibles, ne craignait pas d'aller aux Archives Nationales et d'Outremer relever lui-même ou faire photocopier des documents que je n'avais pas la possibilité de consulter. Je dois en dire autant d'historiens antillais, tels Léo Elisabeth, Emile Hayot, Marcel Chatillon qui n'ont jamais manqué, au cours de ces dix ans, de me transmettre au fur et à mesure de leurs travaux tout ce qui pouvait éclairer mes recherches.

Six ans après la publication du *Dictionnaire du clergé*, j'ai voulu publier de petits fascicules de compléments et corrections, correspondant aux trois volumes, pour que le livre reste un instrument de travail à jour (5). S'ils apportent quelques rectifications minimales et des suppléments d'information sur un certain nombre d'ecclésiastiques, ainsi que le texte de deux courtes notices qui avaient sauté à la frappe, ils ne présentent que quatre notices entièrement refondues (dont une importante sur Epiphane de Moirans, un capucin en avance de cent cin-

(4) RENNARD, Joseph, *Essai bibliographique sur l'histoire religieuse des Antilles françaises*, Paris, 1931 ; *Les Antilles françaises au XVIIe siècle*, Thonon-les-Bains, 1935 ; *La Martinique : historique des paroisses des origines à la Séparation*, Thonon-les-Bains, 1951 ; *Histoire religieuse des Antilles françaises*, Paris, 1954. - JANIN, J., *Le clergé indigène de l'Empire français*, Paris, 1943 ; *Le clergé colonial de 1815 à 1850*, Toulouse, 1935.

(5) DAVID, P. Bernard, *Dictionnaire biographique de la Martinique...* 3 fascicules : corrections et compléments. Fort-de-France, 1989-1990.

quante ans sur son temps par ses prises de position sans ambiguïté contre l'esclavage), et trois nouveaux personnages : un aumônier d'hôpital du XVIIIe siècle, le premier prêtre martiniquais de couleur... qui a fait toute sa carrière en France, et un religieux carme originaire de la Martinique qui n'a exercé qu'à la Guadeloupe. D'autres découvertes restent donc possibles, mais on peut estimer que l'objectif recherché d'une présentation de l'ensemble du clergé a été largement atteint.

Resterait à aborder la période postérieure à 1848. Malgré les apparences, elle n'est peut-être pas plus facile à traiter et, tout en relevant, à chaque fois que l'occasion se présente, des informations, je remettrai volontiers les éléments recueillis à celui qui aura le désir et la patience de mener l'entreprise à bien.

Bernard David

directeur des services d'archives historiques
du diocèse de Fort-de-France

LA TRANSMISSION DE L'HISTOIRE ET SES ARTISANS
CHEZ LES CAPUCINS PARISIENS AU XVII^e SIECLE

L'histoire fut toujours en honneur dans l'Eglise et dans l'Ordre franciscain. Science ecclésiastique pratiquée par nombre de prélats, de clercs et de religieux, elle devait aussi fleurir chez les capucins. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises les supérieurs provinciaux, à la demande des Généraux, se préoccupèrent de recueillir les faits dignes de mémoire afin de les insérer dans les annales officielles de l'ordre. Ils devaient, en conséquence, envoyer à Rome, non seulement ce qui se rapportait aux années déjà mentionnées dans les annales, mais encore ce qui concernait l'époque postérieure. Cet apport documentaire devait permettre au P. Zacharie de Saluces, appelé souvent Boverius, nommé en 1627 par le définitoire général historiographe de l'ordre, de continuer son travail et de le mener à bon terme. La même année, le P. Jean-Marie de Noto, général, adressait au nouvel historiographe un certain nombre de lettres et de documents dans le but de l'informer et de lui communiquer les directives du définitoire général pour l'élaboration de son travail.

Non seulement les supérieurs généraux se préoccupaient de la rédaction des annales de l'ordre, mais ils eurent encore soin de veiller à celles des différentes provinces, car, en 1643, le chapitre général prescrivait aux provinciaux de nommer un religieux préparé au travail de chroniqueur et d'historien, dont la charge serait de conserver les documents d'archives et de rédiger les chroniques de sa province afin de garder la mémoire des actions dignes de souvenir réalisées par les religieux au cours de leur apostolat. Il existe, en fait, peu de traces de cette activité, et ce que nous pouvons encore consulter provient des récits, rapports et chroniques envoyés par des archivistes provinciaux à Zacharie de Saluces et à ses successeurs, c'est dire, ainsi, que des épaves de documents concernant couvents, religieux et chroniques de provinces françaises envoyés à ces derniers sur le désir des généraux de l'ordre ont été en partie conservés. Nous en trouvons qui proviennent des anciennes provinces d'Aquitaine, de Bourgogne, de Lyon, de Lorraine et de Corse. L'absence de documents parisiens dans cet ensemble ne signifie pas que l'archiviste de Paris n'en ait pas envoyé. Nous avons même la preuve du contraire. Obéissant à la lettre du P. Jean-Marie de Noto qui avait demandé aux différentes provinces d'adresser des relations à Zacharie de Saluces, le P. Léonard de Paris, alors provincial, avait chargé le P. Philippe de Paris, chroniqueur, "de mettre en un corps de livres" ce qu'il pouvait tirer des archives de la province. Celui-ci adressa alors à Rome un *Recueil chronologique* avec un ensemble de références, mais Zacharie de Saluces demanda à l'auteur de traduire son *Recueil* en latin, car son "compilateur estoit italien et n'entendoit le François". C'est alors que le P. Philippe, avec l'accord des supérieurs, se fit aider par les étudiants en théologie du couvent de Saint-Honoré à qui il donna son texte pour le traduire en latin, de sorte que, si le texte français du *Recueil chronologique* a disparu, nous possédons aux Archives généralices, à Rome, le texte latino-italien, ou, mieux, deux abrégés en vingt-trois pages avec titres, l'un intitulé *La Provincia di Parigi addimanda che si mette quelle che seguita nell'Annali del P. Zacharria*, l'autre les *Parisiensia notabilia*.

Il faut aussi reconnaître que sous le rapport de l'histoire des origines de la province de Paris, ces annales de Boverius présentent peu de rigueur scientifique et de véracité, et que ce travail aurait gagné en valeur si l'auteur avait utilisé les documents et les relations envoyés par Philippe de Paris, car non seulement l'information de ce dernier était exacte, mais sa connaissance des événements et des témoins des origines donnait une éminente valeur à son récit.

Il était, en effet, entré dans l'ordre le 18 avril 1613 au couvent de Meudon après ses études faites au collège de Clermont. Il passa presque toute sa vie religieuse au couvent de Saint-Honoré, et comme en raison de sa santé on ne put le destiner à un ministère important, les supérieurs lui confièrent le soin de s'occuper des archives du couvent et de rédiger les chroniques de la province depuis ses origines. Nous lui devons ainsi l'excellente *Chronologie historique de ce qui s'est passé de plus considérable dans la Province de Paris depuis l'an 1574* travail qui repose sur des données chronologiques sûres, du fait que l'auteur fut contemporain de nombre de faits rapportés ou, tout au moins, connut certains religieux qui appartinrent aux premières générations. En plus de cette oeuvre qui peut passer pour la base même de l'histoire de la province, il faut mentionner que l'oeuvre historique du P. Philippe comprend encore un *Catalogue de tous les Religieux Capucins qui sont morts en la Province de Paris depuis son établissement jusques a maintenant*, tandis qu'une seconde partie que l'on peut trouver à l'autre extrémité du même registre porte le titre de *Noms de tous les Religieux Capucins de la Province de Paris vivants en l'an 1655*. Ce nécrologe conservé aujourd'hui dans une collection privée est, lui aussi, une source très sûre du point de vue chronologique puisqu'il fut rédigé, non à une époque postérieure, mais au fur et à mesure des décès des religieux mentionnés ainsi que le témoignent les différentes écritures que l'on peut constater, mais qu'il est souvent impossible d'identifier. Ce texte fut, très certainement, commencé par Philippe de Paris, d'après le témoignage du P. Sylvestre son contemporain, et comprend la notice de chaque religieux décédé à Saint-Honoré ainsi que la mention de ceux qui avaient laissé un souvenir particulier dans la province, bien que décédés dans d'autres couvents. Quand il s'agit de capucins de Saint-Honoré, le nécrologe indique presque toujours, d'ailleurs, la place de la tombe, le rang et le numéro dans le rang.

Ainsi, de l'oeuvre historique de Philippe de Paris, réserve faite des abrégés latino-italien et latin du *Recueil chronologique* et d'une *Apologie* qui se trouvent aujourd'hui à Rome, nous avons avec ce nécrologe la *Chronologie historique*, sous forme de copie faite par le P. Maurice d'Epernay.

De 1634, année de la mort de Philippe de Paris, à Maurice d'Epernay qui entra dans l'ordre en 1679, nous ne connaissons aucun nom d'archiviste en titre ou de chroniqueur, bien qu'il semble qu'il y ait eu des religieux adonnés à noter des souvenirs sur les religieux importants de la province, à conserver les ordonnances capitulaires et certains faits dignes de mémoire. Il devait être réservé au P. Maurice d'Epernay de recueillir le fruit des travaux de ses prédécesseurs ignorés qui eurent le mérite de préparer et de rendre possibles les compilations de ce dernier, travail qui, en dépit de nombreuses inexactitudes, demeurent cependant la source principale de l'histoire de la province de Paris. Quant au personnage lui-même, aucune notice ne lui a été consacrée, et c'est seulement avec des renseignements isolés, que l'on peut glaner ici et là dans son oeuvre, qu'il est possible de projeter un peu de lumière sur l'écrivain.

Il naquit en Champagne vers 1650, et lui-même ne nous dit rien de sa famille sinon qu'elle se trouvait en rivalité avec des parents, inimitié qui prit fin au cours d'une mission que vint prêcher le P. Claude de Paris, laquelle se termina par une réconciliation. Il semble bien, d'autre part, que Maurice d'Epernay ait appartenu à une famille de petite noblesse, et cette orientation vers la carrière des armes à laquelle il nous dit s'être déterminé, semble l'indiquer. Sa vie dès lors paraît avoir été agitée car il se présente comme un sincère converti. Il prit l'habit au couvent de Saint-Jacques le 18 juin 1679. Jeune religieux, il subit l'influence bienfaisante d'un confrère aussi austère que bon théologien, le P. Eusèbe de Paris, auquel le lia une amitié fidèle, et que l'on rencontre gardien en différents couvents et simple religieux au Marais, puis à Saint-Honoré en 1695 où Maurice d'Epernay le retrouva et passa avec lui quatre années dont notre historien garde le plus agréable souvenir. Ce qu'il nous dit de ce séjour laisse entrevoir l'amitié toute spirituelle et l'influence profonde de ce reli-

gieux sur notre chroniqueur. Après avoir séjourné dans diverses résidences, Maurice d'Epernay, qui avait déjà compulsé les archives provinciales, revint, enfin, à Saint-Honoré, vraisemblablement à l'occasion de l'élection du P. Damase de Paris au provincialat, car, au dire de notre historien, ce fut celui-ci qui le chargea de continuer à travailler à dresser les listes de supérieurs, de capitulaires, à compiler les ordonnances des chapitres, à écrire les notices biographiques des religieux ayant laissé un certain souvenir, dans le but très louable de laisser à la postérité le souvenir de tant de religieux qui s'étaient distingués dans la prédication, l'apostolat, les missions, la science, ainsi que de tous ceux qui s'étaient sanctifiés dans l'ombre du cloître, avaient donné l'exemple et travaillé ainsi pour le renom de la province.

Le but était fort louable, mais il faut reconnaître que le résultat ne fut pas à la hauteur de l'idéal entrevu. Le style emphatique des *Eloges historiques* fatigue, déçoit et fait passer souvent inaperçus des renseignements importants sur les personnages et les faits. Répétitions et inexactitudes abondent, ainsi que de flagrantes contradictions, aussi l'oeuvre de Maurice d'Epernay doit-elle être prise avec précaution, et être comparée avec les pièces d'archives officielles qui nous sont parvenues. Cependant, sous le rapport de la transmission, il faut reconnaître que, sans lui, la période qui s'étend de 1633 à 1705 nous serait pratiquement inconnue, de même que nous connaissons très mal l'histoire de la province de Paris au XVIIIe siècle. L'importance que nous devons accorder à notre chroniqueur vient de ce qu'il est l'unique historien de la province au XVIIe siècle, et que sans lui ce serait une grande partie de l'histoire que nous ignorerions. Il mourut le 3 mars 1721, laissant après lui une oeuvre manuscrite importante.

Il faudrait mentionner d'abord les *Annales des Révérends Pères Capucins de la Province de Paris* qui comportent le catalogue des religieux qui ont fait profession de 1574 à 1716. Cet ouvrage fait, d'ailleurs, double emploi avec les quatre précieux volumes conservés aujourd'hui à la bibliothèque du séminaire Saint-Sulpice. Vient ensuite l'*Abrégé chronologique et historique de la réforme des Pères Capucins en général, de leurs Chapitres généraux, ordonnances, décrets, le tout mis en français par le pauvre Père Maurice d'Epernay... depuis l'année 1529 jusqu'à 1710*. Il convient encore de signaler le *Catalogue de tous les Religieux qui ont pris l'habit et ont fait profession dans la Province de Paris l'an 1583 jusques a l'année mil sept cens cinq*, auquel fait suite dans le même volume : *Catalogue de tous les Religieux qui sont morts dans la Province de Paris depuis son établissement jusques a présent 1705*, pour lequel l'auteur s'inspire visiblement du nécrologe de Philippe de Paris, mais en ne donnant que des mentions topographiques sommaires, et qu'il a continué jusqu'en 1705. Ajoutons encore les *Chapitres provinciaux des Capucins de la Province de Paris*, l'*Abrégé des Annales des Capucins* et surtout les *Eloges historiques de tous les grands hommes et très illustres religieux capucins de la Province de Paris* avec un *Abrégé*. Mais non content d'étudier le passé de la province et d'en compiler les sources, Maurice d'Epernay a voulu encore être un chroniqueur missionnaire en écrivant une *Relation historique de l'Eglise de Pondichéry dans les Indes et les royaumes de Malabar et de Mogol*.

A ces deux historiens, il faut joindre les rédacteurs des livres de chroniques dont certains sont parvenus jusqu'à nous. Echos de la vie d'un couvent déterminé, ces textes remplis de renseignements, surtout localisés, n'en demeurent pas moins souvent fort utiles, car ils dépassent parfois les cadres topographiques et rapportent des faits intéressants l'ensemble de la province. Chaque maison conventuelle devait tenir à jour son diaire ou livre des chroniques et il incombaît au gardien de le rédiger. Grâce à ces registres - et dans la mesure où ils étaient consciencieusement tenus - il est possible de connaître la vie journalière d'un couvent à cette époque.

Tels sont les principaux textes historiographiques sur lesquels nous pouvons appuyer notre documentation pour le XVIIe siècle, car l'oeuvre de Dominique

de Paris - le *Manuel de la Province de Paris* - n'est qu'un aide-mémoire fort précieux sans doute, qui, bien que rédigé au milieu du XVIII^e siècle, n'en donne pas moins une liste des gardiens et des couvents dont la consultation rapide permet d'éviter le recours aux actes des chapitres provinciaux compilés par Maurice d'Epernay.

* *

Quant aux matériaux employés par nos historiographes, c'est-à-dire les archives de la province et celles du couvent de Saint-Honoré, qui ne formaient d'ailleurs qu'un seul fonds, et les archives conventuelles, nous ne possédons que des renseignements fragmentaires sur leur contenu, leur valeur documentaire et les inventaires dont ils furent l'objet. Il ne semble pas qu'on ait eu pour ces documents le respect et le soin qu'ils méritaient, et tout laisse supposer que nombre de pièces administratives, telles les correspondances, furent détruites au cours du temps. On ne gardait que les textes qui présentaient une valeur purement narrative : c'est dire l'optique assez étroite qui était celle des secrétaires provinciaux et aussi des historiographes, car il semble que la fonction propre et spécifique d'archivistes ne fut jamais reconnue d'une manière officielle. L'archiviste, si on veut lui donner ce titre, ne fut jamais admis à classer et à inventorier des papiers encore utiles à l'administration et dont la garde était réservée, il le semble bien, au gardien ou au secrétaire provincial, suivant qu'il s'agit des archives conventuelles ou provinciales. On en était alors à la notion d'archiviste-chroniqueur, fonction que l'on confiait à un religieux de petite santé ou peu doué pour la prédication, et ce fut le cas, en particulier pour Philippe de Paris qui reçut l'ordre de rédiger les premières chroniques de la province, fruit des travaux de l'intéressé qui avait cherché "dans les archives de quoy contenter sa passion".

Nous sommes également mal renseignés sur la tenue des archives qui semblent avoir été peu importantes puisque l'ordre ne possédait aucun bien foncier. Les quelques textes que nous avons pu trouver ne nous révèlent également rien sur leur tenue et leur organisation, au moins avant la fin du XVII^e siècle. Quant au local, il devait, en toute vraisemblance, s'identifier avec la cellule du provincial et du gardien lequel avait l'obligation à sa sortie de charge, de faire l'inventaire des archives de son couvent. On pouvait encore, vraisemblablement, trouver des papiers dans la cellule du secrétaire provincial en raison des rapports administratifs avec les quarante-deux couvents de la province. Il semble, cependant, qu'il faille admettre que nombre de documents aient été détruits après le règlement de certaines affaires, ou aient disparu à la fin de l'Ancien Régime. D'autre part, le bon ordre ne paraît pas avoir toujours régné dans les archives, et il semble qu'il y ait eu des époques où elles furent passablement en désordre. On en eut une preuve péremptoire en 1643 lors de la fondation du couvent de Crépy-en-Valois. L'évêque de Senlis, Nicolas Sanguin, ayant exigé certaines formalités, le P. Robert de Vantelet, chargé de cette fondation, recourut au provincial et aux définites lesquels "se trouvèrent fort empeschez, ne pouvans trouver dans les archives...les formalitez...en l'establissement d'anciens couvents de la Province", ce qui incita le premier supérieur de cette maison de Crépy-en-Valois à garder précieusement les papiers relatifs à la fondation dans "ung grand pupitre pour ce subject, qui se ferme a clef".

De ce fonds d'archives de la province, deux inventaires analytiques nous sont parvenus, mais la mention des pièces analysées n'est pas une preuve péremptoire de la présence intégrale des documents dans le fonds lui-même. D'autre part, il est possible que certains autres, jugés de peu de valeur et destinés à être détruits, n'ont pas été, en conséquence, mentionnés. Nous possédons ainsi un *Inventaire des papiers concernant l'établissement...du couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré qui sont dans cette cassette, fait l'an 1670*. Il s'agit en l'occurrence d'un inventaire analytique des actes administratifs auxquels sont

jointes quelques arrêts obtenus à l'occasion de plusieurs différends, et rendus par le parlement ou le Conseil privé, des lettres patentes pour l'établissement et la fondation de couvents et quelques bulles que le P. Maurice d'Epernay ne reproduira pas dans son inventaire. Il semble avéré que ces répertoires fragmentaires, rédigés dans des buts purement utilitaires, et donc sélectifs, se complètent mutuellement.

L'intérêt de ce répertoire est certain, car il comporte des pièces aujourd'hui disparues, tel cet acte du chancelier Séguier, en date du 7 octobre 1662, par lequel il se déclare "protecteur syndic et Père temporel des Capucins de France, lequel est très obligeant et avantageux pour toutes les Provinces qui ne s'en doivent pas servir que dans des occasions très importantes". Un autre acte qui n'est connu que par l'analyse qu'en fournit l'inventaire, est un arrêt du parlement, daté du 18 mars 1655, qui déclare "que l'on pouvoit faire des legs aux Capucins en confirmant le codicille de feu Me Pierre de La Serre par lequel il a légué aux Capucins du couvent de Saint-Honoré...la somme de trente mil livres pour estre employée aux réparations et bastimens d'iceluy". Enfin, signalons la copie d'une réponse faite aux membres du conseil, au sujet d'un legs fait également à Saint-Honoré.

Une fois cet inventaire achevé, l'auteur eut l'occasion d'ajouter "dans le coffre des archives quelques papiers et mémoires touchant les bastiments du couvent...le règlement que les Pères ont fait pour les limites des questes des couvents de Paris", et surtout un acte par lequel il était déclaré que la province de Paris était la première de France. Soit en tout une quarantaine d'actes. Chaque document - il y en avait parfois plusieurs attachés ensemble parce que se rapportant à la même affaire - était désigné par une lettre majuscule inscrite en haut du texte.

Le second inventaire que nous possédons est, à n'en pas douter, l'oeuvre de Maurice d'Epernay. Egalement analytique, il comprend quelque cent trente-deux pièces réparties en cinq liasses, et analyse, non les actes émanant de l'autorité royale, mais ceux de l'autorité ecclésiastique. La première liasse groupe, en effet, trente et une bulles, brefs, constitutions allant de saint Pie V (1568) à Urbain VIII (1628). Citons en particulier la constitution de Paul V (1610) ordonnant aux religieux "d'avoir des professeurs en langue hébraïque, grecque, latine et arabique". La seconde liasse, suite de l'inventaire des bulles, part de l'année 1630 et s'achève en 1656, et compte dix-neuf actes. Parmi eux figure une bulle d'Urbain VIII en date du 3 juillet 1638, qui confirme les décrets des cardinaux interprètes du concile de Trente, "scavoir que les évêques ne peuvent empêcher les Religieux mandians de quêter dans leurs diocèses, mais qu'ils doivent seulement leur montrer leur obédience". On y trouve la constitution d'Innocent X *Cum occasione*, condamnant les cinq propositions tirées de l'*Augustinus*, celle d'Alexandre VII confirmant la précédente, et au bas de laquelle se trouvent les signatures apposées au formulaire par les religieux de Saint-Honoré. Ce document est aujourd'hui perdu. La troisième liasse va de 1664 à 1703 et comporte vingt-sept documents qui sont tous les actes pontificaux. Signalons des bulles intéressantes sur le plan de l'histoire générale de l'Eglise de France, à savoir celles par lesquelles Innocent XI, le 11 avril 1682 et le 4 août 1690, annule les décisions prises par les évêques français au sujet de l'affaire de la Régale, ainsi que la condamnation des *Maximes des Saints*, de Fénelon, par Innocent XII, le 12 mars 1699.

Suivent ensuite deux dernières liasses de trente-six et dix-neuf actes imprimés ou manuscrits émanant des supérieurs généraux de l'ordre, voire même des cardinaux protecteurs. Les différents sujets sont : la privation de voix active et passive, la sépulture dans les églises, les modifications aux constitutions, la confession des pestiférés et des soldats, la possibilité pour les tertiaires réguliers de passer chez les capucins, les ordres du cardinal de S. Onofrio - frère d'Urbain VIII - sur les élections des gardiens, les préséances, les renonciations

faites par les novices avant leur profession. Mais en plus, il faut noter quelques autres actes intéressants comme une relation, rédigée en italien, des services rendus par les capucins de Naples aux pestiférés, des "Figures imprimées du véritable habit de Saint François et de Saint Antoine de Pade tirées sur leur image qui sont dans l'Eglise de saint Jean de Latran en l'an 1295 avec un certificat authentique". Notons encor un "plan de l'église de saint François d'Assize ou sa figure est dessinée a la main telle qu'elle a été veue sous le grand autel en l'année 1649", et un imprimé touchant l'origine du "Bois de Saint François, avec les miracles opérez par ce Bois". Une cinquième et dernière catégorie comprenait les édits et déclarations émanant de l'autorité royale de 1611 à 1677. Mentionnons, en particulier, un arrêt qui semble être un écho de la querelle de Louis XIV avec Innocent XI : le 8 janvier 1676, le Conseil d'Etat du Roi rendit un arrêt défendant aux réguliers d'exécuter les obédiences de leurs généraux sans le consentement de leurs provinciaux ainsi que les sentences et décrets des généraux, sans avoir obtenu auparavant des lettres patentes. Ne sent-on pas une crainte de l'ingérence de Rome dans l'Eglise gallicane ? De même cet arrêt du parlement interdisant d'imprimer "bulles et décrets de l'Inquisition sans permission". Citons, enfin, un arrêt du Grand Conseil, daté du 20 septembre 1694, déclarant que "les brefs de la Pénitencerie romaine fulminés par le nonce, quoique confirmés par des brefs de la Daterie, n'ont point lieu en France".

Il faut, enfin, mentionner qu'à l'instar d'autres maisons religieuses, le couvent provincial abrita temporairement, dans le cours du XVIIIe siècle, certains fonds qui lui étaient étrangers et que les administrateurs déposants avaient entreposés par manque de place dans leurs propres locaux. Il est difficile d'indiquer sur quelles bases reposaient l'accord entre celles-ci et les supérieurs provinciaux, du fait de l'absence de tout renseignement à cet égard.

Quant aux archives du couvent du Marais qui comprennent encore aujourd'hui deux cartons, elles sont constituées par un irremplaçable livre des chroniques et un ensemble de pièces administratives dont celles relatives aux difficultés qui mit aux prises l'ordre de Malte et les religieux du Marais installés sur une censive du Temple, et en conséquence, des lettres, mémoires et titres relatifs à l'accord intervenu avec cet ordre au sujet du versement de droits d'indemnités. Mais à cet ensemble, il faut encore ajouter des contrats, des baux, des titres de concession de lignes d'eau, des lettres patentes et quittances diverses. Il semble à comparer ce qui subsiste de ce fonds avec l'inventaire dressé en 1790, qu'un certain nombre de pièces aient disparu. De l'autre couvent parisien sis au faubourg Saint-Jacques, il ne subsiste qu'un court inventaire rédigé au XVIIIe siècle. Quant aux documents eux-mêmes, ils ont disparu vraisemblablement lors du transfert de la communauté à la Chaussée d'Antin en 1782-1783. Seuls les registres de vêtures et de professions, du fait que le couvent de Saint-Jacques fut pendant longtemps couvent de noviciat, furent conservés. Ils devaient disparaître dans l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1871.

Quant aux archives des autres couvents, réserve faite de celui de Crépy-en-Valois, elles s'avèrent de peu d'importance, et on peut en conclure que les suppressions effectuées à l'époque révolutionnaire ont été considérables. Déjà assez minimes avant les événements de 1789, les archives conventuelles ont beaucoup souffert des transferts et enlèvements de titres, sans compter les opérations de la Commission de triage, organisme révolutionnaire qui a anéanti nombre de documents historiques de valeur. Parmi les fonds qui sont les plus importants, citons celui du couvent d'Etampes avec un livre des chroniques, déjà cité, s'échelonnant de 1618 à 1788, un registre de comptes de 1710 à 1718, un autre petit cahier de comptabilité allant de 1788 à 1790 ; le fonds des archives des Capucins de Mantes qui, s'il n'est représenté aux Archives des Yvelines que par quelques pièces, comportent un fort intéressant livre des chroniques. De même le fonds du couvent de Poissy comprend un carton avec des pièces importantes relatives surtout aux péripéties qui marquèrent la fondation en 1617 : documents concernant l'im-

plantation des capucins dans la ville, consécration de l'église, état du couvent en 1770, donations, actes concernant le bois de chauffage à prendre dans la forêt de Marly, registre d'ensaisnements, une liasse de bulles et de concessions d'indulgences, et surtout un ensemble de lettres de Mme de Gondi, prieure du couvent des Dominicaines, au P. Honoré de Paris.

Avec le fonds d'archives d'Evreux qui possède quelques pièces concernant les débuts de la mission du Maranhao, il faut citer, parmi les fonds les plus importants, celui de Reims, remarquable du fait que cette maison fut également couvent de noviciat. Les registres de vêtements couvrent les périodes 1657-1736 ; 1754-1757 ; 1759-1760 ; 1763-1768 ; 1771-1775 ; 1777. Quant aux registres de professions, ils vont de 1657 à 1775. Sous le rapport de registres similaires, il faut mentionner ceux du couvent d'Amiens qui sont les seuls documents de cet important couvent à avoir été conservés et qui s'étendent de 1737 à 1780.

Le fonds du couvent de Rethel est, sans nul doute, avec celui de Crépy-en-Valois, un de ceux qui nous soient parvenus dans une quasi intégralité. Il comprend trois cartons dont les documents rappellent les relations difficiles entre les religieux et le corps de ville au sujet de la reconstruction du couvent, ce qui nous vaut nombre de lettres autographes, dont une sans doute inédite du général de l'ordre, Innocent de Caltagirone, une autre du duc de Mazarin, des devis et des plans (1638-1769), ainsi qu'un carton composé de circulaires et de documents concernant les privilèges des réguliers, des pièces concernant les rapports entre Mgr de Gondrin et les capucins d'Etampes. La protection de Charles de Nevers, d'autre part, devait laisser des traces dans le fonds d'archives du couvent de Saint-Florentin : autorisations et donations diverses (1621-1623), information contre un religieux en difficulté avec l'évêque d'Auxerre, admissions dans le Tiers-Ordre, inventaires des titres, achats et droits divers, croquis du plan de l'église et du couvent.

De la résidence de Beauvais qui remontait aux premières années du XVIIe siècle, nous ne possédons rien. On sait seulement, ainsi que nous l'apprend l'inventaire dressé le 22 mai 1790, que le fonds comprenait "un registre couvert en vieux parchemin intitulé *Mémoire de choses arrivées en nostre établissement en la ville de Beauvais le 23 du mois de novembre mil six cens trois, ledit registre écrit en partie en blanc commence par l'historique dudict établissement*". Ce registre contenait, dans une seconde partie, différents procès-verbaux de visites canoniques et d'ordonnances de chapitres. L'inventaire mentionnait encore un registre de dépenses. La relative importance du couvent de Troyes doit être aussi mentionnée puisque le fonds contient, outre les pièces relatives à la fondation : suppliques, autorisations, indication des limites du terrain, mémoires, arrêt du parlement, sentence de l'officialité de Troyes, copies anciennes d'ordonnances de chapitres généraux de la fin du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle (1596-1610).

Les autres couvents ou bien ne sont en aucune manière représentés, ou ne comportent que peu de pièces. En définitive, il est permis de conclure que les fonds d'archives conventuelles étaient peu importants, constitués surtout par des documents administratifs et utilitaires, et, de ce fait, nombre d'entre eux devaient être condamnés à disparaître. D'autre part, en raison de l'idéal de pauvreté qui était la base même de la législation des capucins, les fonds d'archives des couvents ne comportaient pas, à l'instar d'autres ordres possesseurs de biens-fonds des actes que l'on trouve dans les chartriers des monastères : cartulaires, censiers, terriers et autres recueils d'actes de propriété et des privilèges de toute sorte.

En définitive, on se trouve devant des fonds d'archives qui sont le reflet d'une vie humble et modeste partagée entre la prière, le ministère auprès des gens du peuple et la prédication.

Bibliographie sommaire

Archives nationales

S 3705-3706, Capucins de Saint-Honoré et du Marais ;
S 7001 : Capucins du faubourg Saint-Jacques.

Archives départementales

Ardennes, H 375-377 : capucins de Rethel ; **Aube**, 11 H 1-2 : capucins de Troyes ; **Eure**, H 1078 : capucins d'Evreux ; **Marne**, H n.coté : capucins de Reims ; **Oise**, H 7225-7240 : capucins de Crépy-en-Valois ; 1 Q² 1617 : capucins de Beauvais ; **Seine-et-Marne**, 212 H 1 : capucins de Coulommiers ; 214 H A : capucins de Melun ; 215 H 1 : capucins de Provins ; **Somme**, E suppl. : capucins d'Amiens ; **Yonne**, H 584 : capucins de Sens ; H 586 : capucins de Saint-Florentin ; H 1380 : capucins d'Auxerre ; **Yvelines**, 32 H 1 : capucins d'Etampes ; 33 H 1 : capucins de Mantes ; 35 H : capucins de Poissy.

Bibliothèque nationale

fonds français, 5859 : *Abrégé des Annales*, par Maurice d'Epernay ; f. fr. 6451, 6452 : *Manuel de la province de Paris* ; f. fr. 25044 : *Chronologie historique*, de Philippe de Paris ; f. fr. 25045-25047 : *Capucins illustres de la province de Paris* ; f. fr. 25048 : *Abrégé des capucins illustres*.

Mazarine

ms 2418 : *Annales de la province de Paris* : 2419-2420 : *Chapitres provinciaux*.

Bibliothèque du séminaire Saint-Sulpice

Capitula Capuccinorum.

Imprimés

Antoine Caluze, de Paris, *Les Annales des...Capucins* (Paris, 1675-1677) ; Bernard de Bologne, *Bibliotheca scriptorum ordinis...Capuccinorum* (Venise, 1747) ; *Bullarium ordinis F.F.M.M. Capuccinorum* (Romae, 1883-1884), tome X ; *Collectio authentica ordinationum capitulorum generalium*, dans *Analecta ordinis...Cap.* t.VI (1890) p. 236 ; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* (Paris, 1880-1881), tome I ; Francesco da Sestri, *Vita del P. Zacharia Boverio da Saluzzo* (Genova, 1664) ; H. Hurter, *Nomenclator litterarius* (Oeniponte, 1907), t. III ; *Litterae Joannis a Noto ad P. Zachariam*, dans *Analecta...ordinis Cap.*, t. X (1894) ; Pellegrino da Forli, *Annali dell'ordine dei Capuccini 1633-1725* (Milano, 1882), t. I.

BREVE HISTOIRE DES ARCHIVES DE L'ORATOIRE

Archives

Avez-vous eu la curiosité de rechercher l'étymologie du mot "archives" ? La connotation du mot actuel ramène à l'idée d'ancienneté, passé, vieillesse. Ce n'est pas faux, puisque **archè**, en grec, veut dire début, origine (l'archè de l'Evangile selon saint Marc, c'est la vocation de Jean-Baptiste). Mais archè veut dire aussi "autorité", "gouvernement" : l'"archaion" d'Athènes était le lieu où résidait l'archonte de service ; il y trouvait des lois et textes permettant son gouvernement. Dans ce sens, les archives sont d'abord pour une société le moyen d'assurer son gouvernement, juridique et financier, et, du même coup, de préserver son identité matérielle et morale. Cela joue aussi bien pour les sociétés religieuses que pour les autres.

L'identité peut se perdre. Si nous lisons le décret de l'Assemblée législative du 20 août 1792, supprimant les sociétés cléricales, nous trouvons deux ou trois noms bien connus, dont l'Oratoire, et une vingtaine dont on ne parle plus jamais. Les premières sociétés ont eu la chance de survivre ou de se reconstituer ; les autres sont comme ces tombes abandonnées qu'aucune famille vivante n'entretient plus. Et il arrive que la reconstitution elle-même n'ait été que partielle. Un colloque au printemps 1990 à propos de Lacordaire et des Dominicains a bien montré les infléchissements qu'ont subis au XIXe siècle les sociétés dont la vie avait été interrompue.

L'Oratoire a été marqué par ces circonstances.

Origines

Comme toute société, l'Oratoire français a produit, à partir de sa fondation en 1611, des archives. Chaque maison conservait ce qui la concernait, actes de fondation, d'acquisition, plans, registres de comptabilité, éventuellement témoignages des relations avec la province (Paris, Lyon, Aix-en-Provence, Toulouse) et, le plus souvent, le gouvernement central, rue Saint-Honoré, à Paris (Il reste, de cette maison, le Temple de l'Oratoire). La vie matérielle tient beaucoup plus de place dans cet ensemble que la spirituelle : l'intendant l'emporte sur l'évêque, les impôts sur les témoignages de vie spirituelle. Ceux-ci laissent peu de traces. Mais les deux domaines peuvent être mêlés. A Lyon (où existait un noviciat) le visiteur examinait les propriétés, les comptes, mais, dans le même registre, il s'occupe du noviciat et porte un jugement sur les novices et les candidats, leur caractère, leurs études, etc.

Mais les documents juridiques l'emportent nettement : ils garantissent des droits, servent de base dans des procès. On s'attendrait à trouver dans les archives des séminaires, des cours, des exercices spirituels ; cet espoir est généralement déçu. Sans doute les cours étaient-ils le plus souvent des commentaires de livres. Les exercices spirituels étaient tout imprimés dans des livrets. Les novices de l'Oratoire étaient sans doute tenus de recopier à la main leur règlement (on en trouve souvent chez les antiquaires) : mais cela ne laisse pas place à l'initiative personnelle. La tradition l'emporte sur l'invention. Saint-Sulpice connaît le même phénomène pour ses séminaires. Aux séminaires oratoriens de Mâcon, Châlons-sur-Saône, on peut reconstituer les bâtiments, le personnel, quelquefois le cadre horaire de la vie, mais pas plus. Les collèges sont mieux pourvus : d'abord, leur existence s'est poursuivie avec moins de coupures que pour les séminaires, ils étaient plus riches, et ils ont connu des soutenances de thèses, des

débats littéraires ou scientifiques qui ont laissé des textes imprimés (Juilly, Effiat). Quant aux écrits personnels, lettres, méditations, etc., les disciples ont protégé ceux des grands hommes (Bérulle, Condren). On ne paraît pas avoir eu le souci de préserver les papiers spirituels des défunts ordinaires autant qu'on l'a fait pour leurs titres de rente ! On ne peut distinguer radicalement archives et bibliothèques. Celles-ci sont en ce moment l'objet d'études précises. On les connaît souvent par des catalogues (Riom), ou par leur survie, soit dans les bibliothèques publiques actuelles (Bibliothèque nationale, bibliothèque de Montbrison), soit même dans leur cadre ancien (Lycée du Mans, Saint-Louis des français à Rome). Mais si les livres rares ont été souvent respectés, les livres d'usage courant (missels, catéchismes) disparaissent le plus souvent avec leur propriétaire. Il a été impossible de retrouver à Orléans un exemplaire du catéchisme de Mgr Dupanloup, qui a dû pourtant être édité à de nombreux exemplaires !

Au-dessus des maisons, la maison généralice conservait des documents intéressant toute la congrégation, listes et nécrologes, registres des assemblées générales, documents romains, relations avec d'autres sociétés, biographies de pères connus et histoire de la congrégation (Cloyseault, Batterel). Les maisons provinciales (notamment Aix-en-Provence) jouent un rôle analogue à leur échelon.

Dans certains cas (Juilly) l'Oratoire a pu conserver des documents de religieux dont il avait repris la maison. L'Oratoire des Flandres, séparé de celui de France au milieu du XVIIe siècle, suivit une voie particulière, avec ses archives propres.

De 1611 à 1792, les seuls bouleversements ont porté sur la fermeture de telle maison. Les guerres n'ont jamais eu une importance décisive, comparable à celle des révolutions ou des lois anticléricales (sauf en 1709, l'année de Malplaquet, la circulation n'a jamais été interrompue entre les Flandres et la France : les députés pouvaient rejoindre leurs assemblées).

La crise révolutionnaire

Le décret de la Législative du 20 août 1792 supprima les sociétés cléricales. Les religieux avaient été atteints les premiers : leurs vœux paraissaient en contradiction avec les droits de l'homme.

Les congrégations étaient, bien sûr, atteintes comme sociétés d'église. Mais l'esprit de 1789 refusait, plus largement, tout corps intermédiaire entre l'individu et l'état. C'est par le même principe que Le Chapelier supprimait, dans le domaine du travail, corporations et jurandes. De même Napoléon conservera des sociétés utiles à l'état (Frères des écoles chrétiennes), au moins provisoirement, mais tiendra à nationaliser l'enseignement secondaire.

L'Oratoire, au long d'une crise, avait prévu le coup. Le dernier "procureur", ou économe général, le Père Vuillet, emporta de Paris à Salins, sa patrie jurassienne, tout ce qu'il pouvait prendre de précieux à la Maison Saint-Honoré : tableaux (le portrait de Malebranche par Santerre), sculpture (le crucifix d'Emmanuel de Gondi), autographes de Bérulle, registres des assemblées, manuscrits (Batterel), etc. Il devait avoir une grande voiture, peut-être plusieurs ! Peu après, l'état prenait possession des biens des congrégations supprimées. Archives et bibliothèques étaient versées dans les dépôts publics, nationaux et départementaux, généralement avec soin, semble-t-il. Un archiviste des Archives nationales, déplorant que le fonds oratorien des Archives fût incomplet, reconnut dans le dépôt Vuillet ce qui lui manquait, nécrologe, listes des pères, etc. En effet, les objets emportés par le Père Vuillet restèrent dans sa famille, à Salins, pendant quatre générations. En 1926, l'arrière-petit-neveu du Père légua ces biens à l'Oratoire. Par chance, le notaire qui exécuta le legs, parent de l'auteur de ces lignes, accepta de lui faire connaître le texte de son acte. L'origine de ces objets est donc parfaitement garantie.

Pour la province, il faudrait faire un inventaire par maison. On peut dire que, souvent, les traditions furent sauvegardées. César de Vendôme, fondateur du collège de la ville, y trône toujours avec Bérulle et Condren, Bérulle figure dans le bureau du proviseur de Tournon ! L'exemple le plus remarquable est celui de Juilly. L'éducation, dans ce collège, ne s'interrompt qu'un an. Il conserva presque tous ses souvenirs, archives (une mine ! On peut apprendre, par exemple, que M. de La Brède de Bordeaux, fils du président de Montesquieu, avait droit à un supplément de vin !), bibliothèques, tableaux. C'est un cas exceptionnel.

Souvent, les oratoriens restèrent sur place, intégrés dans les cadres de l'Université de la Restauration. Mais ils s'éteignirent peu à peu. Deux seulement vivaient encore lors de la renaissance de 1852.

Le Nouvel Oratoire

Grâce à la bienveillance de Léon XIII, l'Oratoire reconstitué par les Pères Pététot et Gratry fut reconnu comme la suite directe de l'Oratoire bérullien, et donc dispensé d'une période probatoire. Mais, contrairement à l'exemple de Saint-Sulpice et des Eudistes, la tradition avait été rompue par une coupure de soixante années. Il n'y eut pas continuité, mais restauration, très influencée par l'esprit de l'époque, et surtout par les intentions divergentes des deux inspirateurs, le Père Pététot, soucieux de formation des futurs clercs dans les petits séminaires, le Père Gratry préoccupé d'apologétique et de science. Il y eut un réel effort de ressourcement. Le Père Perraud consacra sa thèse en Sorbonne à l'Oratoire aux XVIIe et XIXe siècles. Mais ce n'est qu'en 1923 que le tome III de l'Histoire littéraire du sentiment religieux de l'abbé Bremond fit vraiment redécouvrir le XVIIe siècle spirituel. On peut donc parler de "nouvel" Oratoire. En outre, les efforts de retour aux sources ne bénéficièrent pas d'une vraie continuité. Le Père Perraud fut bientôt pris par les charges de l'épiscopat et du cardinalat. Un alsacien, le Père Ingold, doué d'un vrai tempérament d'érudit, recréa les archives de l'Oratoire et sa bibliothèque ancienne. Malheureusement, une sévère sentence d'expulsion de la congrégation l'amena à se consacrer par la suite uniquement à l'histoire alsacienne. Enfin, l'effort de recherche fut généralement marqué, chez ces chercheurs, par ce qu'on pourrait appeler le "complexe des fils de Noé" : cacher autant que possible les faiblesses des ancêtres (ici le Jansénisme, le Gallicanisme, l'esprit jacobin) ; cette piété filiale ne favorisa pas la vérité historique ! Et enfin, une nouvelle crise allait marquer un temps d'arrêt regrettable.

L'Oratoire et la Loi des congrégations

L'Oratoire, en 1903, se trouva atteint par l'application de la loi sur les Associations, avec la plupart des congrégations. Sa direction partit pour Fribourg, en Suisse, avec ses archives. Celles-ci revinrent en France à partir de 1920. Elles s'enrichirent en 1926 du legs Vuillet, et des travaux de plusieurs pères, surtout du père Bonnardet avec son fichier oratorien. Mais toute rupture de tradition a ses conséquences ! On sait ce qu'a produit la fermeture de nombreux séminaires dans les années 1960-1980. L'Oratoire connut ces désastres. En 1903, le Père Chauvin, supérieur du collège Massillon, écrivait une vie du Père Gratry. Personne, en 1923, ne se rappelait qu'il avait gardé dans son collège la plupart des manuscrits du Père Gratry. Leur absence était connue, leur localisation oubliée, jusqu'au jour où un économe, vidant des placards, les envoya à la poubelle !

Y a-t-il ne morale à cette histoire ? Les archives ne sont pas nécessaires au salut, et le souci systématique du passé peut être stérilisant. Mais son mépris peut l'être aussi. Chez les anciens rois du Rwanda et du Burundi, dans une civilisation purement orale, à chaque avènement, le conteur officiel devait réciter par coeur au nouveau roi les lois et les traditions de la tribu. Toute erreur était punie de mort. Si cette sévérité nous scandalise, le dédain des traditions et des sources spirituelles pourrait peut-être relever du Purgatoire ! En tous cas

il est contraire aux prescriptions du dernier concile, Vatican II, qui invite les sociétés religieuses à faire revivre leur origine spirituelle.

Michel Join-Lambert
archiviste général de l'Oratoire

P.S. Les archives de l'Oratoire sont actuellement conservées 75, rue de Vaugirard, Paris 6e. Il y passe de vingt à trente travailleurs par an, souvent des étudiants d'université, sans compter les correspondances.

BREVE NOTE SUR LES ARCHIVES "MISSIONNAIRES"
DES FILS DE LA CHARITE

L'Institut des Fils de la Charité a été fondé en 1918, par le T.R.P. Jean-Emile Anizan, ancien Supérieur général des Frères de Saint-Vincent de Paul, avec quelques Pères et Frères qui l'avaient suivi.

L'institut est de droit pontifical depuis 1934.

Il n'a donc pas d'archives anciennes, hormis celles relatives à la vie du Fondateur, avant et depuis la fondation de l'Institut.

L'Institut des Fils de la Charité est essentiellement et par nature "missionnaire", au sens que l'on donne actuellement à ce mot depuis la création, par exemple, de la "Mission de France", avec cette différence qu'il est une congrégation religieuse.

Son objet est l'évangélisation du monde ouvrier et des classes populaires, spécialement -du moins au début- par la paroisse et les "oeuvres annexes". L'évolution de l'apostolat dans ce monde, généralement déchristianisé, ou non encore christianisé, l'a amené à s'investir dans les mouvements d'Action catholique, les aumôneries d'hôpitaux, les prêtres-ouvriers. Sa recherche fondamentale a toujours consisté à s'offrir aux Evêques pour l'évangélisation des postes les plus difficiles, dans le cadre des diocèses. Il faut se reporter aux années qui ont suivi la fondation pour comprendre qu'à cette époque la paroisse semblait être le lieu le plus approprié pour atteindre les masses populaires. Depuis lors, il a bien fallu constater que cette vue devait être élargie, sans toutefois abandonner la paroisse "communautaire et missionnaire".

A la fondation, étant donné le petit nombre des "sujets", l'institut a commencé son travail dans les diocèses de Paris, de Versailles et même rapidement de Cambrai. Puis, il s'est étendu à d'autres diocèses de France. C'est à partir de 1950 qu'il a commencé à prendre pied dans d'autres pays. Aujourd'hui, il y a des Fils de la Charité dans onze pays (en plus de la France) ; en Europe, en Amérique du Nord et Amérique latine, en Afrique noire. Voici les dates de ces implantations : Canada-Québec (depuis 1950) ; Brésil (1961), Côte d'Ivoire (1962), Espagne (1963), Cuba (1968), Portugal (1969), Etats-Unis (1972), Mexique (1977), Congo-Brazza (1977), Colombie (1984), Argentine (idem). Une fondation est envisagée aux Philippines.

La méthode d'implantation est généralement la suivante :

- A l'appel d'un évêque, ou de prêtres du pays ayant entendu parler des Fils de la Charité,
- un "Fils" venant de France (ou, aujourd'hui, venant d'un pays où l'institut est déjà implanté et qui a quelque apparentement, par exemple linguistique, avec le pays désireux de voir l'institut se fonder sur son territoire)...
- s'établit, à la demande ou avec l'accord de l'évêque du lieu, dans un quartier ou une paroisse parmi les plus populaires.
- Il cherche à promouvoir les vocations parmi les prêtres, les séminaristes, ou les laïcs du pays.
- Et dès que le "terrain" est devenu suffisamment solide (mais cela demande parfois bien des années), il cède la place de responsable à un prêtre du pays. Ainsi se constituent des équipes "autochtones", puis des "branches nationales ou

des "régions" intercontinentales, avec leurs supérieurs.

* *

Au point de vue des **Archives** :

- Jusqu'à ces dernières années, c'était la France qui "enrangeait" toutes les pièces relatives aux autres pays. Cependant chaque pays était invité à conserver tout ce qui lui arrivait de France et toutes les pièces locales le concernant.

- Depuis peu de temps, chaque branche ou région, ayant reçu des instructions et une modeste méthode de classement fournies par l'archiviste central à la demande du P. Supérieur général, a la charge de ses propres archives. Elle doit d'abord s'efforcer de reconstituer sa propre histoire, ce qui est déjà pratiquement fait pour la région du Québec.

- Par ailleurs :

. La vie du T.R.P. Anizan et la fondation de l'Institut des Fils de la Charité ont fait l'objet d'études approfondies. Nous disposons d'une documentation considérable à cet égard, qui a été classée et qui est conservée aux archives centrales, à Issy-les-Moulineaux.

. Un Fils de la Charité (de la région France) a été détaché à mi-temps pour écrire l'histoire de la fondation et du développement de l'Institut jusqu'à nos jours. Son travail, actuellement en cours, a été facilité par la tenue des archives en notre possession et par les multiples contacts avec les rares survivants des premières années, les "Fils" actuellement à la retraite, et tous ceux qui ont vécu le développement actuel.

Fait en novembre 1990,
par l'archiviste central,
Jean Pihan, f.c.

N.B. A titre d'information, et bien qu'il ne s'agisse pas d'archives "missionnaires", il est bon de savoir que les Fils de la Charité détiennent, en leurs archives centrales, un nombre considérable de liasses et de pièces concernant l'Union des Associations ouvrières catholiques, devenue Union des Oeuvres catholiques de France, et les revues éditées par cette Union, ainsi que les volumes rendant compte des Congrès de l'Union, depuis 1871, en raison des relations historiques de l'Union (par son "Bureau central") avec le Père Anizan, puis avec les Fils de la Charité.

ARCHIVES GENERALES O.M.I.

Origine

Le Père Edward Carolan, archiviste général de 1974 à 1981, écrivait en 1978 : "On pourrait être tenté de dire qu'une organisation trop soucieuse de son passé est en fait aux dernières étapes de son existence. On pourrait tout aussi bien affirmer qu'une organisation qui n'est pas consciente de son passé n'est pas digne de son avenir".

Le Père Eugène de Mazenod n'aurait certes pas fondé une Congrégation qu'il aurait cru sans avenir. Pour que cet avenir enfonce ses racines dans le sol généreux de ses origines, le fondateur donna beaucoup de détails, dans son Journal et ses lettres, sur les débuts de la congrégation. Il conserva une bonne partie des lettres reçues (cf. Journal, 14 décembre 1838) et ne cessa de réclamer pour que les Oblats rassemblent leurs souvenirs sur nos défunts, conservent les lettres, fassent des rapports détaillés des missions prêchées, tiennent en ordre les divers registres mentionnés dans la Règle (éd. de 1828), etc.

Pour le fondateur, il ne s'agissait pas là d'un culte du passé pour lui-même mais de la mémoire vivante de la famille, avec son identité et son activité propres, son histoire humaine, mais aussi et surtout une histoire divine, celle de l'action de Dieu à travers l'activité missionnaire de la congrégation, action de Dieu opérant encore aujourd'hui dans une continuité merveilleuse. Les documents conservés dans nos archives sont les témoins de cette action.

Histoire

Les archives ont suivi la maison générale qui a eu son siège à Aix de 1816 à 1823, à Marseille de 1823 à 1862, à Paris de 1862 à 1904, à Liège en 1904-1905, à Rome, via Vittorino da Feltre de 1905 à 1950, et via Aurelia depuis lors.

C'est surtout à Marseille qu'on a commencé à former un dépôt d'archives soit auprès du fondateur à l'évêché, soit pour les papiers d'ordre financier, au grand séminaire auprès des économistes généraux, les Pères Tempier et Fabre, soit encore au Calvaire puis à Montolivet, auprès des Pères Casimir Aubert, Charles Bellon et Ambroise Vincens, tour à tour secrétaires généraux avant 1861.

Une liste précise des archivistes n'a jamais été établie. On sait cependant qu'après la mort de Mgr de Mazenod, et jusqu'en 1870, le Père Tempier passa une partie de son temps à mettre en ordre les papiers du fondateur. Si on l'a appelé le second Père des Oblats, on peut aussi le considérer le second responsable des archives après Mgr de Mazenod qui a été le premier à vouloir leur formation et à conserver lui-même les papiers les plus importants.

Au cours des années, le dépôt des archives a considérablement augmenté, alors que les déménagements et la négligence ont été la cause de la perte de beaucoup de documents. On sait par exemple que la moitié des lettres du fondateur aux Oblats et vingt des trente cahiers de son Journal, qui existaient encore à la fin du siècle dernier, n'ont pas été retrouvés lorsqu'on a commencé sa cause de canonisation en 1926.

La revue *Missions O.M.I.* avait été fondée dans le but de mettre les Oblats en communication entre eux et avec l'administration générale, par la publication de divers documents et surtout d'une partie de la correspondance (cf. *Missions* 1887, p. 91). Malheureusement les originaux des documents parus dans *Missions* sont habituellement disparus parce qu'ils n'ont pas été remis aux archives ou par la

coutume de les jeter après publication (par exemple les lettres de Mgr Allard et du P. Gérard parues dans les premiers numéros de *Missions*).

Contenu et classification

La disposition actuelle des documents doit beaucoup au frère Alban Boucher, archiviste de 1935 à 1969. On peut distinguer cinq fonds principaux :

1. Personnel (50 classeurs, environ 40.000 chemises ou dossiers).

Tous les Oblats qui ont fait des vœux dans la Congrégation et qui sont sortis ou décédés (environ 8.000) ont au moins un dossier qui contient les notes du maître des novices, du supérieur du scolasticat, la liste des obédiences et la correspondance avec l'administration générale. Certains provinciaux ou assistants généraux ont des centaines de lettres et plusieurs dossiers.

2. Provinces (24 classeurs).

Pour chaque maison de la province, il y a un ou plusieurs dossiers, de même que pour des thèmes qui sont à peu près les mêmes dans les diverses provinces, v.g.: administration provinciale, anniversaires, appels aux vœux, Association missionnaire de M.I., chapitres provinciaux, circulaires, congrès, conseils, finances, oeuvres, personnel, rapports, société civile, visites canoniques, etc. Tout est disposé par ordre alphabétique comme pour les personnes.

3. Administration générale (11 classeurs).

Les dossiers sont placés par ordre alphabétique des thèmes, v.g. : Association missionnaire de M.I., chapitres, circulaires, congrès, CC. et RR., directoires, éconamat et finances, juniorats, noviciats, obédiences, personnel, retraite Mazonod, scolasticats, secrétariats, Saint-Siège, visites canoniques, etc.

Les références à ces trois sections se font sans besoin de cotes. Il suffit d'indiquer la nature et la date du document.

4. Manuscrits (50 mètres d'étagères, environ 2.000 titres).

Cette section est précieuse et abondante. Elle comprend les registres des chapitres généraux et des conseils généraux depuis le début de la Congrégation, de nombreux registres des maisons de France au temps du fondateur (prise d'habit, codex historique, conseils, finances, etc.) et des manuscrits d'ouvrages oblats (A-Z), c'est-à-dire : sermons, journal, manuscrits d'ouvrages et de thèses, etc. Un inventaire précis de cette section existe avec cotes respectives.

5. Audio-visuel.

Cette section contient surtout des photos de personnes et de maisons (20 classeurs et une centaine d'albums), mais aussi des films oblats (une trentaine), et des microfilms, en particulier des archives oblates de Saint-Boniface, d'Edmonton, du Lesotho et de Sri Lanka, et 50.000 microfilms, relatifs aux Oblats de 1816 à 1861, provenant des archives civiles et religieuses de France, d'Angleterre-Irlande, d'Italie, cf. *Etudes Oblates*, 16 (1957), p. 170-177. On y trouve encore des cartes géographiques et des plans de maisons oblates (environ 1.000), des audio et videocassettes, en particulier des derniers chapitres généraux, des diapositives sur plusieurs provinces et vicariats (la plupart préparés par le P. Anatole Baillaergeon).

Quelques services de l'administration générale ont leurs propres archives, en particulier la Postulation, la Procure auprès du Saint-Siège, l'éconamat général et surtout le secrétariat général dont les fonds relatifs aux personnes et aux provinces sont à peu près la moitié de ceux des archives.

Conclusion

Il est frappant de voir aujourd'hui, un peu partout, les efforts des personnes ou des groupes pour retrouver leurs "racines". En effet, le passé explique le présent, ses réussites et ses échecs ; il peut aider le présent à préparer l'avenir, car il n'y a pas de ruptures complètes entre les périodes de l'histoire,

même dans les grands bouleversements. Les archives de la maison générale comme celles des provinces, sont des témoins précieux et, dans une certaine mesure, les porteurs d'une tradition vivante, source de documentation et d'inspiration au service de la congrégation aujourd'hui et en vue de préparer l'avenir (Réflexions du P. Paul Sion, archiviste de 1981 à 1983).

Yvon Beaudoin, o.m.i.

archiviste

21 mai 1989

Inventaires

Quelques inventaires ont été faits au cours des années. On conserve celui de 1898, celui de 1911 fait par le P. Tatin, archiviste de 1908 à 1917 (fonds Ms R a 1, 2 et 3), et enfin un inventaire partiel mais détaillé fait par le P. Karl B. Smeenk en 1984.

Bibliographie - guide

E. CAROLAN et K. B. SMEENK, *The General Archives of the Oblates of Mary Immaculate*, dans *Vie Oblate Life*, n. 44 (1985) p. 51-59.

ULRIC GUTTINGER (1787 - 1866)

poète romantique

Thèse pour le Doctorat d'Etat
présentée à Lille en décembre 1988

La consonance germanique du patronyme d'Ulric Guttinguer étonnait déjà ses contemporains. Dans le compte rendu qu'il fit pour la *Muse française* du premier recueil poétique de l'écrivain, Emile Deschamps se croyait obligé de préciser que l'auteur était bien français malgré l'origine étrangère de son nom.

Les Guttinger viennent de Suisse alémanique : le père du poète, Jean-Ulric, quitta Weinfeldent et sa Thurgovie natale pour venir s'installer à Rouen sous le règne de Louis XV. Son fils Ulric naît dans cette ville, le 31 janvier 1787. Il semblait destiné au commerce dans lequel son père avait brillamment réussi, mais son goût personnel le portait plutôt vers les lettres. Reçu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de sa ville natale en 1812, il réserve à ses confrères la primeur de ses oeuvres littéraires, des fables pour l'essentiel.

La première partie de la thèse, "les apprentissages", s'attache à préciser les origines familiales, l'enfance, les activités professionnelles, voire politiques, de Guttinguer qui fut conseiller municipal de Rouen à la fin de l'Empire et adjoint au maire durant les Cent Jours ; elle étudie également ses fables, première expression de sa muse.

Introduit par Charles Nodier dans les milieux romantiques de la capitale, au début des années 1820, Guttinguer fréquente le groupe de la *Muse française* où paraît à l'automne de 1823 un poème annonciateur de ses *Mélanges poétiques* (1824). Familier de l'Arsenal, il prend une part active aux fameuses soirées au cours desquelles se précise peu à peu la doctrine de l'école nouvelle, comme nous le rapportent ses *Mémoires inédits*. D'ailleurs, il s'engage dans la bataille de 1824, se faisant, à l'Académie de Rouen, le champion du romantisme, face à une opposition solide et concertée. C'est dans ce cadre qu'il lance, lors de son intervention du 19 mars, la formule qui lui vaut d'être sauvé d'un total oubli dans le monde des lettres : "Etre romantique en littérature, c'est chanter son pays, ses affections, ses moeurs et son Dieu". Porté à la présidence de l'Académie à l'automne de cette même année 1824, il profite de la tribune qui lui est offerte pour diffuser les idées et prendre la défense du mouvement ; c'est dans cette optique qu'il veut faire agréger Victor Hugo à la Compagnie : la démarche plus longue et plus complexe que prévu, n'aboutira qu'en janvier 1827, lorsque le chef de l'école romantique sera élu membre correspondant.

Parallèlement à une ouverture libérale qui le pousse, en particulier, à prendre la défense de l'enseignement mutuel, Guttinguer illustre, par son oeuvre poétique, la triple inspiration qui caractérise, selon lui, le romantisme. Son enracinement régional l'amène à chanter sa Normandie natale dans de nombreuses pièces, mais, plus particulièrement dans son recueil *Charles VII à Jumièges*. Au-delà des lieux familiers qu'il côtoie durant ses séjours en Haute ou Basse Normandie, il porte intérêt à l'histoire de sa province, en évoque les héros les plus célèbres, les monuments fameux, mais aussi les paysages verdoyants et les personnages les plus humbles.

Poète romantique, il célèbre en premier ses amours successives dans le style des *Méditations* de Lamartine. C'est là le thème principal de ses *Mélanges poétiques* qui connaîtront trois éditions (1824, 1825 & 1828), mais également du *Bal* (1825), et surtout de ses deux recueils d'*Elegies* (1827 & 1829). Curiosités bibliographiques quasi inconnues, ces plaquettes de poèmes destinés à traduire

les élans d'une folle passion du poète pour Rosalie A..., une femme de la bonne société de Rouen, avaient été imprimées à compte d'auteur et tirées à petit nombre, la première à onze exemplaires seulement. Alors que les *Elégies* de 1827 chantent le bonheur d'un amour comblé, celles de 1829 sont une dernière tentative pour ramener l'amante infidèle qui a osé échapper à l'emprise du poète.

Ce départ de Rosalie devait avoir dans l'existence de Guttinguer un retentissement considérable. Inconsolable de la perte de cette maîtresse, il apparaît aux yeux de ses jeunes amis, Musset ou Sainte-Beuve, comme l'image de la passion martyre, "le romantisme fait homme" selon l'expression de Bremond. Il cherche en vain un divertissement dans le voyage ; seule la religion l'aidera à transcender progressivement sa douleur. Cet événement marque aussi la fin de cette participation active de Guttinguer au premier romantisme, soit par ses compositions personnelles, soit par les efforts qu'il déploie pour assurer le triomphe du mouvement.

La rencontre de Sainte-Beuve chez Hugo, en février 1829, aura un impact déterminant sur Guttinguer. A l'ivresse commune de poésie qui rapproche les deux hommes, succède bientôt un besoin de confidences réciproques qui leur fait jouer, tour à tour, le rôle de confesseur et de pénitent. Effrayé par les journées de juillet 1830, le propriétaire normand qui craint un nouveau Quatre-Vingt-Treize abandonne toute velléité de libéralisme ; il s'établit à Honfleur et fait édifier, dans la forêt de Saint-Gatien toute proche, le célèbre Chalet qui deviendra un haut-lieu romantique. Loin du monde, sous l'influence de "Joseph Delorme", mais aussi dans le climat délétère de ses amours avec Adèle Hugo, le malheureux amant de Rosalie trouve une consolation à sa peine dans les ouvrages religieux que lui conseille le critique.

La publication de ces notes de lecture fournit un témoignage public de sa conversion, même si l'anonymat d'*Arthur* dont la "Troisième partie" paraît en 1834, ou des *Pensées choisies de Saint-Martin*, l'année suivante, ne trompe guère les connaissances. Le roman qui devait conter ses malheureuses amours et le venger de "l'infidèle" Rosalie, Guttinguer l'écrira seul. Par suite de divergences au sujet de l'héroïne, Sainte-Beuve, qui avait accepté de collaborer à la rédaction de l'ouvrage, reprendra le thème principal du livre pour en faire la base de *Volupté*, tandis que le pauvre Ulric, quittant son auréole de "martyr de la passion", entend désormais faire du récit de sa conversion une oeuvre édifiante en trois volumes dont le dernier tome, florilège de ses lectures spirituelles, avait, on l'a vu, paru curieusement le premier, au grand étonnement du recenseur de la *Bibliographie de la France*. Sous sa forme définitive, où la partie narrative est des plus réduites, *Arthur* paraît chez Eugène Renduel, à la fin de 1836, avec la date de 1837. Escorté par un article élogieux de Sainte-Beuve dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1836, ce roman ne connut qu'un succès d'estime, bien qu'il ait fait l'objet d'une contrefaçon belge.

L'orientation religieuse qu'a prise Guttinguer lui inspire des "méditations" qu'il recueille, en 1837, dans ses *Fables et Méditations* (2ème édition, la même année, augmentée des sonnets de l'auteur), une *Méditation sur le saint temps de Carême* (1838) ainsi que différents poèmes isolés.

La conversion du poète ne devient effective qu'après la régularisation de sa situation matrimoniale. Veuf de sa première épouse depuis 1819, il vivait avec une ancienne maîtresse, retrouvée en 1830 et qui lui avait donné un fils en 1833. Il ne fallut rien moins qu'une grave maladie et l'invitation pressante du clergé pour le décider à une mésalliance qui lui aliéna définitivement l'opinion de la bourgeoisie rouennaise dont l'hostilité l'avait amené à quitter sa ville natale en 1829.

Au romantique flamboyant des années 1820, succède le romantique nostalgique, conservateur et attardé des années 1830 et 1840. Etabli en région parisienne à partir de 1836, Guttinguer s'efforce de renouer avec les milieux littéraires

qu'il avait beaucoup fréquentés, dix ans auparavant. Sa longue retraite et sa conversion ne facilitèrent pas cette reprise des relations avec les anciens amis. Pourtant la sympathie qui rayonnait du poète, la courtoisie et la qualité de son accueil, eurent vite fait de ramener à Saint-Germain, et plus encore dans son petit hôtel du boulevard de Courcelles ou, durant l'été, au Chalet, les noms les plus illustres comme les connaissances les plus modestes. Car, l'amitié constituait pour Guttinguer une valeur des plus solides et des plus indispensables. Il le clame dans *Jumièges, prose et vers*, 1839, dédié à Charles Nodier, et consacré, partie à la célèbre abbaye normande, partie à ses amis les plus chers, et surtout dans *Les Lilas de Courcelles* (1842), qui rappellent les chaleureuses retrouvailles dont le domicile parisien du poète fut le cadre.

Au nombre des familiers, Sainte-Beuve tient, de loin, la première place. En relations étroites avec lui de 1829 à 1837, il épancha ses états d'âme et le conduisit vers la religion, tout en s'en éloignant lui-même. La correspondance qu'ils échangèrent alors fournit la source la plus précieuse et la plus sûre pour suivre le cheminement de Guttinguer durant cette période. Son établissement en région parisienne, puis l'exil momentané de Sainte-Beuve à Lausanne, viendront tarir partiellement cette source privilégiée d'informations. Par ailleurs, Guttinguer qui jouait un rôle assez ambigu d'intermédiaire entre le critique et Adèle Hugo, voit progressivement diminuer sa place jusqu'à devenir le vivant et importun rappel des amours mortes.

Pourtant, Guttinguer garda jusqu'en 1848 des relations étroites avec les Hugo. Admirateur passionné du talent de Victor dès les premières *Odes*, il suit avec ardeur le déroulement de la carrière du jeune homme, s'enthousiasmant tour à tour pour sa poésie, ses oeuvres dramatiques ou narratives. La familiarité s'étend bientôt aux proches du maître : les lettres d'Ulric et d'Adèle Hugo, les relations suivies des deux ménages après 1836, en fournissent des preuves tangibles. La réconciliation de Victor et d'Alfred de Musset chez Guttinguer, en 1843, ou la présence affectueuse et poétique d'Ulric auprès des malheureux parents après le drame de Villequier, en marquent les temps forts. Des divergences politiques devaient entraîner, après 1848, une inéluctable et pénible rupture.

En antithèse avec la considération affectueuse et familière de Guttinguer pour le chef incontesté du romantisme, ses relations avec Musset le montrent à la recherche d'une nouvelle et curieuse jeunesse en compagnie des "lions du boulevard". Plus âgé que ses compagnons, amené à une certaine réserve tant par suite de sa conversion que de son remariage, Ulric ne les fréquente que de manière épisodique et souvent conflictuelle. Pourtant un courant de vive sympathie passe entre ces êtres qu'anime un profond amour de la vie. Les lettres d'Alfred Tattet, et plus encore la défense acharnée que prend Guttinguer, face aux détracteurs de Musset après sa disparition en 1857, en conservent le souvenir.

Parmi ces "poètes amis" qui forment la couronne de Guttinguer, il faut citer Charles Nodier dont la fille entretenait pieusement la mémoire dans la correspondance qu'elle échangea avec Ulric. Familier des premiers cénacles, Guttinguer y avait rencontré les frères Deschamps, Vigny, Gautier ... David d'Angers, Devéria ou Tony Johannot, dont le souvenir se retrouve épisodiquement dans son oeuvre. Avec réalisme et modestie, il affirme, dans *Les Lilas de Courcelles*, que sa renommée ne pourra s'établir que grâce à leur aide.

Il a conscience d'ailleurs, que son temps est révolu ; il réunit les oeuvres poétiques auxquelles il tient le plus dans *Les Deux âges du poète* (1844, 2ème édition en 1845) qui se présente curieusement comme une nouvelle édition des *Mélanges poétiques*, son seul vrai succès. Avec l'édition de ce volume s'achève la carrière romantique de Guttinguer, au lendemain de la chute des *Burgraves*. La publication de poèmes isolés dans les journaux auxquels collabore Guttinguer à partir de 1843 ne suffit pas à maintenir sa réputation de poète. Replié sur lui-même et nostalgique du passé, il diffuse ses idées dans *Le Globe*, *Le Corsaire* ou

la Gazette de France ; dépassant souvent le cadre de la critique littéraire à laquelle il devrait se limiter, il fait preuve d'un conservatisme de plus en plus accentué qui l'amène à prendre à partie, de façon véhémement et assez déplaisante, d'anciens amis : Lamartine et surtout Victor Hugo. Il ne lui restera plus comme tribune, au début des années 1860, que les publications légitimistes du vicomte de Grenville : *La Mode nouvelle* ou *Le Souvenir*. Paralysé depuis plusieurs années et pratiquement oublié des milieux littéraires, Ulric Guttinguer meurt en septembre 1866, à la veille de ses quatre-vingts ans.

L'aspect documentaire de cette thèse trouve un indispensable complément dans une série d'annexes destinées à corriger nombre d'erreurs et d'approximations énoncées sur la vie et l'oeuvre de Guttinguer. Documents d'état-civil et détail de ses activités à l'Académie de Rouen concernant sa carrière normande ; le relevé de ses publications dans les recueils collectifs et les tables des matières de ses différents volumes de poésie, difficilement accessibles, présentent le détail de sa production romantique et permettent de réduire le volume déjà important des notes infrapaginales de cet ouvrage de 874 pages.

Au delà des faits que cette biographie tente d'établir avec rigueur, recourant aux différentes sources archivistiques accessibles, au delà de l'analyse de l'oeuvre poétique de Guttinguer qu'elle présente, cette thèse entend s'élargir à la période concernée. Elle voudrait apporter une contribution supplémentaire à notre connaissance du premier romantisme, à travers l'existence et l'oeuvre d'un poète qui en fut tout à la fois le témoin et l'un des acteurs.

Jean-Pierre Ribaut

BIBLIOGRAPHIE

Dans les diocèses

- Luc PERRIN.- *Au service de la mission : Robert Frossard.* - Paris, les Editions ouvrières, 1991, 114 p.

Cette chronique, écrite avec ferveur, retrace l'itinéraire de Robert Frossard (1909-1988 : év. aux. de Paris 1967) : d'origine savoyarde, formé par l'Association Saint-Labre ; prêtre de Paris en 1939 ; missionnaire au travail en 1943 ; mêlé aux origines de la "Mission ouvrière" ; artisan du premier "secteur missionnaire" (1954), celui "de la Boucle" ; évêque-auxiliaire de Paris (1967-1984) et responsable des nominations du diocèse ; il prolonge son apostolat au service du monde hospitalier par quelques années de maladie. Apportant une chronologie et quelques documents, cette publication témoigne de l'itinéraire d'une vie "engagée" au service de la mission ouvrière ; et contribue ainsi à éclairer les perspectives pastorales du diocèse de Paris sous cinq archevêques.

- Jean ANDRIEUX.- *La Devèze, un site, une histoire.* - Saint-Flour, 1990, 50 p.

L'archiviste diocésain de Saint-Flour connaît les origines, le développement et le rayonnement des fondations religieuses de son diocèse. Il évoque ici la figure du P. Jean-Baptiste Robert qui, après avoir fait des essais de vie religieuse chez les Picpuciens et les Capucins, a fondé un asile pour "incurables" (aujourd'hui "Centre d'inadaptés 'Les Bruyères' "). Pour le service de cette fondation, il institua une congrégation de tertiaires de saint François, Notre-Dame de la Compassion, qui en 1963 fut amenée, pour survivre, à s'unir par "fusion extinctive" avec la congrégation des Franciscaïnes du Sacré-Coeur de Villeurbanne.

- Pierre VARLET.- *Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze.* - Demoz, 1990, 120 p.

Dans cette monographie, l'archiviste du Buis-les-Baronnies témoigne de sa préoccupation à l'égard de la diversité des archives communales : archives communales existant aux Archives départementales, fonds religieux de la paroisse conservé aux archives du Buis-les-Baronnies, archives communales conservées à la mairie de Sainte-Euphémie.

- Michel VEISSIERE.- "Visites pastorales en 1736 dans le diocèse de Meaux", extrait de *Revue d'Histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux*, n° 41, année 1990, p. 55-74.

L'archiviste diocésain de Meaux avait lui-même donné, dans notre Bulletin (n° XXXIV, 5-7), une sorte de prégustation de l'étude qu'il vient de faire paraître dans cette sérieuse revue locale.

- André DAMIEN.- *Histoire religieuse du diocèse de Versailles.* - Versailles, 1990, 168 p.

Le maire de Versailles porte un souci très vif à l'Université inter-âges de Versailles, aux éditions de laquelle il confie plusieurs études ici rassemblées. Le diocèse de Versailles fut créé en 1790 par l'Eglise constitutionnelle, à partir de sept diocèses existants antérieurement. A l'occasion du deuxième centenaire de cette création, les huit monographies que contient cette publication sont suggestives à des titres divers. Le passé est évoqué par le souvenir de "Saint-Louis, le roi-soldat", par l'influence de la prédication de saint Jean Eudes et par la consécration de "notre paroisse-mère de la ville", l'église Notre-Dame. Puis sont présentées "la naissance du diocèse", ainsi que "l'oeuvre des soldats et la cha-

pelle Notre-Dame des Armées". Enfin, deux grandes figures versaillaises du XXe siècle : Mgr Charles Gibier (1849-1931 : év. de Versailles 1906) et l'abbé Pierre de Porcaro, un des cinquante martyrs de l'apostolat catholique français organisé auprès des travailleurs requis en Allemagne et victimes du décret de persécution nazi du 3 décembre 1943.

- A signaler encore les travaux du P. Robert Ruffray, curé de Longny (Orne) depuis 1984, qui poursuit des recherches ferventes sur l'histoire religieuse locale : il dénombre ainsi 352 prêtres issus du Perche depuis le Concordat, qu'il recense dans des plaquettes modestes, mais combien précieuses.

- Paul SALVIAT et Gilles QUINCY.- *La cathédrale de Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Revue Lemouzi, n° 117 bis (avril 1991), 80 p.

Cette étude évoque principalement les éléments détruits (dôme, sanctuaire, transept, chœur) lors des effondrements successifs qui ont affecté la cathédrale de Tulle en juin 1794 et avril 1796, et ne méconnaît pas les éléments réaménagés dans les parties conservées (nef, Clocher-porche, chapelle capitulaire, cloître). Cette description, puisée aux meilleures sources, est sous-tendue par 88 notes, abondantes, substantielles (plusieurs sont relatives aux confréries), qui témoignent de la richesse documentaire des Archives de la Corrèze. 25 reproductions ou photographies illustrent cette publication. Plusieurs pièces annexes apportent in-extenso des documents intéressants, au sujet de réparations, mais aussi une "description de la chapelle capitulaire d'après l'inventaire des meubles et vêtements liturgiques appartenant à la confrérie Notre-Dame du chapitre, dressé le 18 septembre 1693", ou un "extrait du procès-verbal de la visite de la cathédrale faite par l'évêque Charles Joseph Marius de Rafelis de Saint-Sauveur, Tulle, 8 août 1786". Ce n'est donc pas seulement la matérialité du monument, c'est aussi la vie du peuple chrétien qui apparaît en relation avec la cathédrale ; et les nombreuses notes qui se réfèrent à des confréries témoignent de cette vie de la communauté chrétienne.

Publications de textes et documents

Documents liturgiques

- Robert AMIET.- *Corpus hymnologicum augustanum*.- Aoste, 1989, 758 + 12 fac-similé.

Ce travail, effectué à partir de 107 manuscrits, donne une édition critique du texte de 420 hymnes liturgiques qui furent en usage dans le diocèse d'Aoste entre le XIIe siècle et l'année 1828, année de la suppression du rite valdôtain. Une table récapitule ces textes liturgiques par circonstances (temporal, sanctoral) ; une autre table les récapitule "par témoins" (missel, graduel, bréviaire, etc.) où le texte de ces pièces liturgiques se trouve conservé. Ce qui permet de constater que les sources suisses et alémaniques sont prépondérantes, que les sources françaises sont plus rares, et les sources italiennes pratiquement nulles.

- Le bulletin de la Société J.-K. Huysmans (n° 83, 61e année, t.XXV, 1990, 100 p.) vient de rééditer le *Petit catéchisme liturgique* de l'abbé Henri Dutilliet (Paris, 1896) préfacé par J.-K. Huysmans. C'est un document qui, rédigé en 1860, avait été découvert chez un bouquiniste par Huysmans vers 1892 ou 93 ; celui-ci le réédita en lui donnant une préface : "Si bizarre que cela me semble de préfacier un catéchisme liturgique, je crois devoir le faire pensant que c'est une bonne action et que chacun doit faire ce qu'il peut pour faire connaître les splendeurs liturgiques de l'Eglise". C'est un jalon dans le renouveau liturgique qui aboutit à la constitution sur la Liturgie de Vatican II.

Communautés religieuses

Bien des communautés religieuses s'intéressent à leurs origines ou à la vie de leur communauté.

Le carmel de Beaune édite (une introduction mettant en lumière l'intérêt de cette édition aurait été très bienvenue) la correspondance active et passive (69 lettres) de Marguerite du Saint-Sacrement (1630-1648), ainsi que quelques lettres adressées au carmel de Dijon durant la vie de la religieuse (29) ou à sa mort (28).

Cette publication complète utilement l'étude (de 1969) de Jacques Roland-Gosselin sur le Carmel de Beaune (1619-1660), ainsi que l'édition (de 1978) par Raymond Triboulet de la correspondance de Gaston de Renty.

La congrégation des Soeurs de Marie Auxiliatrice vient de publier deux volumes de "Textes fondateurs" : t. I, 1866 - 1870 ; t. II, 1867 - 1870. Ces textes émanent de la fondatrice, Marie-Thérèse de Soubiran. Il s'agit de documents regroupés, annotés, et publiés dans leur intégralité par une équipe de religieuses de la congrégation, soucieuses de les reproduire très fidèlement à partir d'une relecture de tous les manuscrits (grâce à la clef, ignatienne, qu'en donne elle-même la fondatrice) et de les éclairer suffisamment par des introductions, notes et lexique.

A l'occasion du centenaire du début de l'abbatiate de dom Paul Delatte (1848 - 1937 : abbé de Solesmes 1890-1920), l'abbaye de Solesmes voulait faire sortir un "florilège" de lettres, présentées et annotées par dom Lucien Regnault (Solesmes, 1991, 288 p.). Il faut remercier les Bénédictins de Solesmes d'avoir puisé dans leur trésor de famille pour nous communiquer ces lettres intimes de dom Paul Delatte (cet homme du Nord, maître de sa plume, apparaît comme un homme habile, sensible et solide) aux prises avec des situations parfois difficiles (difficultés provenant de rapports parvenus à Rome ; exil résultant de la Séparation ; "crise grégorienne" ; guerre de 14-18 : "Je ne suis pas un insoumis, je ne suis pas un réfractaire, je suis un expulsé" ; à trois reprises démission de l'abbatiate). Certes les annotations de cette édition laissent bien des éléments nous échapper ; mais le voile qui recouvre les drames s'entrouvre avec une délicate discrétion.

- Jean-Baptiste ARMBRUSTER.- *L'état religieux marianiste*. - Paris, 1989, 432 p.

Il s'agit ici, à l'occasion du 150^e anniversaire de ce document, d'une publication de la très importante lettre du 24 août 1839 que Guillaume-Joseph Chaminade (alors âgé de 78 ans) fit rédiger, après avoir reçu de Rome le décret de louange de ses instituts, à l'intention de ses deux fondations religieuses, la Société de Marie (religieux marianistes) et les Filles de Marie immaculée d'Agen (religieuses marianistes).

C'est une sorte de testament, dans lequel le fondateur met devant les yeux des membres de ses deux congrégations leur idéal de religieux, vrais religieux qui se distinguent des autres instituts, en ce qu'ils ont à se caractériser par leur vocation de "missionnaires de Marie".

Cette publication est non seulement sous-tendue par des notes à la fois sobres et substantielles, mais aussi précédée d'une introduction fort utile et accompagnée de vingt-huit documents éclairants.

- Cette publication est accompagnée d'une assez remarquable notice sur *La Chapelle de la Madeleine* (Bordeaux, 1988, 64 p.), sanctuaire bordelais fondé en 1688 comme église du couvent des Madelonettes, devenu après la Révolution chapelle du P. Chaminade et haut-lieu marianiste.

- *Saint Jean-Charles Cornay* (1809 - 1837), originaire de Loudun, entré dans la Société des Missions étrangères de Paris, est le premier martyr français du Tonkin et le père spirituel de Théophile Vénard (1829 - 1861). C'est la publication des 67 *lettres* retrouvées (28 étaient inconnues) qui vient de faire l'objet d'une édition assez précieuse (Paris, Téqui, 1989, 336 p.) ; car elle évoque, à travers ces écrits, l'enfance, le séjour rue du Bac, le voyage, la mission au Tonkin, le martyre. Dans les dernières lettres, qui sont celles de sa passion, le martyr dénonce à plusieurs reprises les calomnies (lettre du 20 juillet) qui dénaturent (lettre du 16 juillet) les faits et les raisons de l'arrestation et de la condamnation : "Voilà où nous en sommes dans un pays de persécution. Le démon nous envie même la gloire du martyr. Il faut mourir comme malfaiteur" (5 juillet 1837).

Il y a, dans cette réaction, une **attitude assez constante chez les martyrs**. On se rappelle que les Carmélites de Compiègne, étant accusées de "fanatisme", ont demandé des explications à Fouquier-Tinville qui leur répondit : "J'entends (par fanatisme) votre attachement à des croyances puérides, vos sottises pratiques de religion". Les soeurs ont reconnu dans cette explication qu'elles étaient condamnées pour leur fidélité au Christ. De même, dans la prison de Gotha, le 25 septembre 1944, les responsables de l'action catholique organisée dans la Thuringe, arrêtés par la Gestapo, ont chacun reçu leur mandat d'internement dont le motif était ainsi libellé : "Par son action catholique auprès de ses camarades français, pendant son service du travail obligatoire, a été un danger pour l'Etat et le peuple allemand." Le lendemain, l'un d'entre eux, Camille Millet, jociste d'Ivry, écrivait : "Tous nous sommes contents du motif. Nous sommes sûrs de faire la volonté de Dieu." Bientôt, il reprend : "Nous sommes confiants en Dieu. Depuis que nous sommes prisonniers du Christ, jamais il ne nous a abandonnés, et continuellement la Divine Providence se révèle à nous pour nous soutenir. Il n'y a pas de raison que ça ne continue pas si nous sommes toujours prisonniers pour lui. Alors notre moral ne peut qu'être bon." Quelques jours plus tard, c'était le départ en camp de concentration de toute l'équipe de ces responsables de l'apostolat organisé, et la mort pour huit d'entre eux.

De même encore en fut-il ainsi pour l'abbé René Giraudet, prêtre de Luçon, "arrêté (à Berlin) par la Gestapo pour ses pratiques religieuses", ou pour Lucien Croci, à Berlin aussi, arrêté et comme lui envoyé en camp de concentration "pour action catholique non politique". Mais, si ces motifs étaient patents (et découlant du décret de persécution du 3 décembre 1943 contre l'apostolat catholique français en Allemagne), ils étaient présentés comme "danger pour l'Etat et le peuple allemand" de sorte que bien des confusions, en Allemagne comme au Tonkin, étaient entretenues.

- En publiant les *lettres du bienheureux de Mazenod* à la S. Congrégation de la Propagande et à l'Oeuvre de la Propagation de la foi 1832-1861 (Rome, 1981, 326 p.), le P. Yvon Beaudoin met en lumière deux soutiens essentiels qui furent apportés à l'oeuvre de Mgr de Mazenod et ont assuré à la société qu'il a fondée son orientation missionnaire ; d'une part, les directions venues de la Congrégation de la Propagande, et d'autre part les secours pécuniaires reçus de l'Oeuvre de la Propagation de la foi. Le caractère direct de ces lettres laisse voir comment le fondateur envisageait l'enjeu de l'entreprise. Les introductions, les notes, les index font de ce volume un instrument de travail utile.

- *Tibet, "mission impossible". Lettres du Père Etienne-Jules Dubernard, 1864-1905.* - Paris, Fayard, 1990, 170 p.

C'est la fermeture (1970) du carmel de Tulle qui nous vaut cette publication de l'abbé Jean Espinasse, grâce à trois cahiers de lettres du P. Dubernard : né à Ussel (1840), entré aux Missions étrangères de Paris, envoyé au Tibet (1864), où après quarante ans d'apostolat il est mort martyr, Etienne-Jules Dubernard

avait écrit à sa famille (60 lettres retrouvées), à l'un de ses camarades de séminaire et à des amis (36 lettres), ainsi qu'aux carmélites (34 lettres). Or, les carmélites, qui avaient conclu un "contrat d'union" avec "la mission du Tibet" et qui avaient réuni tout ce dossier, l'ont aussi conservé et recopié (de sorte qu'il reste actuellement 71 autographes et leurs copies, ainsi que la copie d'autres lettres dont les originaux semblent avoir disparu) ; elles ont aussi engrangé quelques témoignages sur le martyr dont elles avaient suivi avec cœur et esprit de foi l'activité missionnaire, humble et modeste souvent, mais toujours périlleuse ; car le P. Dubernard n'a jamais pu pénétrer au Tibet et a vécu sous la menace quasi constante de la persécution.

La préface, du supérieur général de la Société des Missions étrangères de Paris, souligne l'intérêt de cette édition de textes : "On connaît le procès instruit par certains contre les missions de la période coloniale [...] au nom d'une pseudo-science, faite d'approximations et de demi-vérités, étayée sur des préjugés plutôt que sur des données dûment contrôlées". Cette publication apporte des documents de première main, irrécusables ; encore faut-il savoir y recourir... Il n'en reste pas moins que c'est l'honneur des carmélites de Tulle d'avoir eu le souci de constituer ce précieux dossier. Mais pourquoi n'a-t-il pas été exploité plus tôt ? Une fois de plus, on est renvoyé à la question que le P. de Lubac posait, dans une lettre au P. Daniélou à propos des martyrs du S.T.O. (*Bulletin des Amis du cardinal Daniélou*, n° 8) : "L'Eglise de France semble avoir honte de ses martyrs" (sept. 1945).

Autres études missionnaires

- Jean GUENNOU.- *Missions étrangères de Paris*.- Paris, Fayard, 1986, 264 p. + 7 photographies en noir et 24 photographies en couleur hors-texte.

Cette synthèse de l'histoire de la Société des Missions étrangères de Paris, due à celui qui en fut longtemps l'archiviste, est une étude sérieuse, très importante tant au point de vue de l'information qu'au niveau de l'interprétation des faits. Il s'agit d'une société "apostolique" non "religieuse" à proprement parler. La constance des orientations de la Congrégation de la Propagande et le souci primordial qu'a eu la Société de former un clergé indigène apparaissent sans ambages. Dans ce livre d'apparence assez classique, que de mises au point ! La querelle des rites, l'initiative de Pauline Jaricot, le rayonnement de Mgr Luquet, la perspective du martyre, etc. reçoivent l'éclairage d'une documentation de première main. Cette sorte de manuel est un ouvrage tonifiant et très utile.

Chez les religieux

- Jean MAUZAIZE.- "Un épisode du gallicanisme : l'ingérence du pouvoir royal dans la province de Guyenne", extrait de *Collectanea franciscana*, 61/1-2, 1991, p. 209-233.

Grâce à des découvertes effectuées à Rome et à Bordeaux, le P. Jean Mauzaize met ici en lumière un épisode du gallicanisme à l'heure de l'Assemblée du clergé de 1682 : l'intervention du pouvoir royal dans une élection de Capucins en Guyenne.

- [anon.] - *L'Ordre hospitalier du Saint-Esprit au cours des siècles*.- Dossier multigraphié.

En vue de leur fédération (11 juillet 1990) les Soeurs du Saint-Esprit de Neufchâteau et de Poligny ont réalisé ce cahier qui évoque les origines avec Gui de Montpellier, les documents d'approbation de l'Ordre, quelques jalons de l'expansion, de la décadence et des perspectives de survie de l'Ordre. Avec deux annexes : sur les Soeurs hospitalières du Saint-Esprit de Poligny et

sur celles de Rouceux-Neufchâteau. On discerne aussi les relations régulières entretenues avec la maison de Cracovie et les quatre monastères d'Espagne. A signaler la reproduction d'une table des hôpitaux du Saint-Esprit (p. 14).

- Eugénie DEBOUTÉ.- *L'Union chrétienne à Fontenay-le-Comte : un rameau poitevin d'un institut confronté à la Révolution.*- Châtillon, 1989, 272 p.

En Poitou, au point de départ (vers 1680), une "société de filles séculières", peu nombreuses, vouée à l'instruction et au soutien matériel et moral des "Nouvelles Catholiques". En 1704, cette communauté s'agrège à la communauté parisienne de Saint-Chaumont et reflète les courants environnants. Peu à peu, c'est l'éducation féminine qui marque cette congrégation et son essor au XIXe siècle. Avec la Séparation, deux orientations principales vont s'affirmer : hospitalière et enseignante ... toujours en symbiose avec la cité et son évolution. Cette histoire d'une communauté provinciale est sous-tendue par une information sérieuse, qui unit la petite et la grande histoire.

- Soeurs de Charité de Notre-Dame d'Evron.- *Nos sources spirituelles, forces vives pour aujourd'hui, pour demain.*- Laval, 1990, 64 p.

Cette petite plaquette s'efforce de traduire comment la fondatrice des Soeurs de la Charité de Notre-Dame d'Evron, Perrine Brunet, veuve Thulard (1654-1735), était toute nourrie de la spiritualité de l'Ecole française du XVIIe siècle (saint François de Sales, Bérulle, saint Vincent de Paul notamment) dans le service des pauvres malades et l'instruction des jeunes filles. Cette oeuvre, approuvée en 1709 par l'évêque du Mans, est devenue congrégation à vœux simples en 1838, institut de droit pontifical en 1879 avec approbation des constitutions en 1921. La nouvelle règle de vie a été approuvée en 1986 ; et c'est dans cette perspective que la présente plaquette vise donc à définir pour aujourd'hui et pour demain la spiritualité héritée de la fondatrice.

- Odir Jacques DIAS.- *Gli sviluppi del movimento femminile dei Servi nella seconda metà dell'ottocento.*- Extrait de "I Servi di Maria nell'Otto-Novecento", ed. Monte Senario, 1988, p. 165-229.

Nombreuses sont les branches féminines rattachées aux Servites de Marie : qu'il s'agisse d'agréments de communautés de tertiaires régulières ou bien qu'il s'agisse de participation aux biens spirituels de l'Ordre. Cet important mouvement a connu un grand rayonnement depuis le milieu du XIXe siècle ; et c'est dans ce mouvement qu'est entrée, "une pieuse congrégation de religieuses vouées au culte de la Mère des Douleurs et appelées Soeurs de Notre-Dame de la Compassion (de Jolimont). Les Soeurs portent dès l'origine de l'institut l'habit propre aux religieuses de notre Tiers-Ordre. [...] Quoique le R.me père général Pierre-François Testa les ait admises en 1886 à la participation des biens spirituels de l'Ordre, rien cependant ne prouve qu'elles aient été agrégées au Tiers-Ordre régulier".

- M.-O. MUNIER.- *L'Abbaye royale Notre-Dame de la Sagne de Vielmur-sur-Agoût et la Révolution française. 1789-1793.*- Do rgne, 1990, 132 p.

Petite plaquette qui ne peut dire de cette abbaye bénédictine qui aura survécu plusieurs siècles que ce que contiennent les documents sauvés par la Révolution et conservés aux Archives départementales du Tarn (un dossier concernant les années 1789-1793 et relatif plutôt au temporel de l'abbaye, à ses possessions et revenus, avec une liste de moniales dont l'auteur a réussi à retrouver quelques traces jusqu'à leur mort - souvent dans leur famille - après la Révolution.

Vatican II

Les études de Mgr Vincenzo Cardone, archiviste du fonds de l'Archivio Vaticano II, sont toujours extrêmement précieuses. C'est toujours à partir des sources, irremplaçables, qu'il a constituées et qu'il gère, qu'il travaille. Ce qui lui permet de donner une histoire à la fois très rigoureuse et axiale du concile.

Deux articles récents éclairent deux pages importantes de l'histoire du concile :
 - "Schemi e discussioni sull'ateismo e sul marxismo nel concilio Vaticano II. Documentazione", article paru dans la *Rivista di storia della Chiesa in Italia* (anno XLIV, n.1, gennaio-gugno 1990, p. 10-68). Fallait-il une condamnation explicite ? Quel a été le rôle du pape ? du cardinal Tisserant ? de Mgr Felici ? de Mgr Carli ? Quelle fut la réaction des évêques sortis de prison et quel fut l'écho donné par Radio-Prague à leur intervention ? etc... Autant de questions qu'éclaire cette très utile publication.

- "Il ruolo di Paolo VI nell'evoluzione e nella redazione della dichiarazione 'Dignitatis humanae' ", intervention donnée au colloque international d'études sur *Paolo VI e il rapporto Chiesa-mondo al concilio* (Rome, 22-24 sept. 1989). Pour être discrètes et délicates, les interventions de Paul VI furent capitales : ce n'est pas seulement le souci doctrinal qui marque les interventions de Paul VI, c'est aussi le respect de chacun des évêques, c'est encore la liberté du concile qu'il sauve des états d'âme des divers protagonistes, des manoeuvres plus ou moins ouvertes ou souterraines, et des groupes de pression. Les journalistes ne s'en sont pas toujours rendu compte pour les raisons qui tiennent à leurs informateurs et à leur conception du concile. A signaler la longue note de Paul VI, du 6 mai 1965, sur la liberté religieuse (p. 154-156), qui apporte sur la question une lumière décisive.

Art sacré

- Anne PRACHE.- *L'art roman en France*. - Paris, Mame, 1989, 88 p.

Plaquette dont la documentation et les illustrations méritent tout particulièrement de retenir l'attention. Tout en prenant en considération l'aspect technique de l'art roman par son texte, par des schémas, des illustrations, un lexique, etc. l'A. ne méconnaît pas le lien de cet art avec l'inspiration religieuse qui l'anime, la théologie qui l'accompagne, la spiritualité qu'il exprime, la liturgie qu'il sert. C'est peut-être d'autant plus notable que, dans le même temps, plusieurs expositions, colloques, publications, viennent de laisser pantois un certain nombre d'universitaires étrangers, croyants ou incroyants d'ailleurs ; et certaines correspondances de postes diplomatiques établis en France ont été amenés à relever ce sectarisme qui prive le patrimoine de la France de son intelligibilité.

- Deux récents volumes de *Zographie*, revue d'art médiéval éditée par l'Institut d'histoire de l'art de la Faculté de philosophie de Belgrade, n° 17 (1986) et n° 20 (1989), témoignent de la richesse de l'art chrétien en Serbie, en Cappadoce, en Géorgie, à Istanbul, etc. : églises récemment découvertes ; ensemble monastique (Erdemli en Cappadoce, découvert en 1989) ; épitaphioi avec leur iconographie ; décorations murales ; identification des motifs liturgiques (en l'occurrence arménien-chalcédonien) dans le programme iconographique d'Axtala (Arménie soviétique) avec un essai de lecture (pertinent) à propos d'une représentation de la "Vierge-Eglise" ; effort d'analyse de l'arbre de Jessé dans les peintures murales des XIIIe-XIVe siècles au monastère de Vatopédi (Athos). Force est de reconnaître que rechercher le lien avec la liturgie permet de présenter d'une manière intelligible le programme des fresques dans une chapelle funéraire de Géorgie ; de même, une

référence à la théologie orientale et occidentale permet une comparaison suggestive entre la tradition byzantine et la tradition occidentale en ce qui concerne les représentations du Christ de Pitié.

- Autrement dit, étant donné que, pour traiter d'une oeuvre, il est indispensable d'en comprendre le sens, quitte à recourir à la parole ou à l'écrit de quelqu'un qui soit susceptible de la traduire sans la trahir, la même exigence méthodologique requiert de recourir à la connaissance de la langue liturgique pour traiter de l'art sacré. Cette exigence s'impose d'ailleurs, qu'il s'agisse de l'art sacré chrétien, de l'art sacré juif, de l'art sacré jailli de l'islam... à moins de se laisser inhiber par des conceptions matérialistes selon lesquelles la vie économique ou les pulsions animales sont l'unique réalité qui dirige toute la vie de l'homme.

Ouvrages généraux

- Gérard CHOLVY.- *La religion en France de la fin du XVIIIe à nos jours.*- Paris, Hachette, 1991, 224 p.

Ce volume vise à présenter une synthèse commode et pédagogique pour une initiation à l'histoire de deux siècles de "la religion en France". Cette synthèse se déploie en dix chapitres où se conjuguent et s'entrecroisent thèmes particuliers et chronologie générale : le choc de la Révolution, le romantisme, le chantier social, "Rome et la France", "l'école et les questions intellectuelles", la Séparation, "le renouveau du catholicisme français : 1935-1965", "la France déchristianisée ?", "la ferveur : des fondatrices aux militants", "la religion dans une société pluraliste". Une synthèse de ce genre est évidemment tributaire des études particulières utilisées et des présentations générales les plus familières à l'A. Certes l'A. a le mérite de chercher à s'affranchir de certains clichés reçus, mais en leur substituant une autre grille de lecture par "flux" et "reflux". Même si cette lecture n'atteint pas les courants de lente dérive, ce manuel pourra offrir un cadre commode, voire utile, que complètent avantageusement un glossaire, une chronologie et une bibliographie sommaires (parfois un peu sélectives) ; et on ne saurait méconnaître l'intérêt de documents ou brèves monographies qui terminent chaque chapitre et qui apporteront des choix de textes pour T.D. et un point de départ pour des recherches personnelles plus poussées.

- Ouvrage collectif rassemblant les Actes du Colloque organisé par la Société historique de Montréal sur le thème *Montréal au XIXe siècle.*- Montréal, 1990, 272 p.

Les quinze communications du colloque organisé par la Société historique de Montréal sont présentées par le président de la Société, Huguette Lapointe-Roy, qui a participé bien des fois aux congrès des Archivistes de l'Eglise de France, en y apportant souvent des communications fort pertinentes.

Après la fondation de Montréal au XVIIe siècle par les pionniers venus de France (ne parlait-on pas de "Nouvelle France" ?), il faut se rappeler que l'occupation anglaise a marqué le XVIIIe siècle. L'importance du XIXe siècle est donc patente, puisque c'est alors qu'est survenue une nouvelle impulsion qui fait aujourd'hui de Montréal la deuxième capitale de la francophonie. Mais il est aussi un aspect qu'on ne saurait méconnaître, et qui a provoqué une sorte d'étonnement chez les historiens qui ont étudié la condition sociale à Montréal au XIXe s., c'est que le relèvement de la ville est dû à l'influence active et efficace de l'Eglise catholique, aussi bien en matière d'assistance sociale, que dans les domaines hospitaliers ou de l'enseignement. Et c'est un exemple particulièrement éloquent de cette page d'histoire qu'a choisi de traiter pour ce colloque la présidente de la Société historique de Montréal : Huguette Lapointe-Roy, en effet, a

montré le "rôle des Hospitalières de Saint-Joseph dans les soins de santé à Montréal de 1850 à 1900".

Ce volume sera une excellente préparation pour tous ceux qui n'oublieront pas de célébrer le 16 mai 1992 le 350e anniversaire de la fondation de Montréal.

- Paul POUPARD.- *L'Eglise au défi des cultures. Inculturation et évangélisation.*- Paris, Desclée, 1989, 190 p.

Plusieurs conférences données par le président du Conseil pontifical pour la Culture sont ici rassemblées dans la perspective de la rencontre de l'Eglise avec la culture, à la suite des orientations des papes "Paul VI et Jean-Paul II, deux grands témoins de la rencontre de l'Eglise avec la culture moderne". Des questions fondamentales sont abordées, et d'une manière accessible, dans cet ouvrage. Comment envisager l'inculturation au coeur de la mission, la "rédemption des cultures" ? L'Eglise et les cultures aujourd'hui. En quel sens parler d'une culture de la paix ? de l'héritage chrétien de la culture européenne ? du discernement des "*semina verbi*" véhiculés par la culture africaine ? Et, pour clore ce volume, une communication au Festival artistique chrétien "Magnificat" à Paray-le-Monial le 10 juillet 1988 sur "l'Eglise et l'art". Pages suggestives et tonifiantes, sans complaisances comme sans anathèmes.

La Commission historique des travaux de la ville de Paris poursuit ses publications de sources documentaires à un rythme régulier.

- Le tome V du "Grand Renouard", *Imprimeurs et libraires parisiens du XVIIe siècle* [classés par ordre alphabétique] (*Bocard-Bonamy*), ouvrage publié d'après les manuscrits de Philippe Renouard, décrit 292 éditions : de 1501 à 1531, 83 éditions, plutôt d'oeuvres juridiques, du poitevin André Brocard ; de 1541 à 1549, 171 éditions, assez souvent d'auteurs grecs, du sarthois Jacques Bogard. Chaque ouvrage est très soigneusement décrit, avec l'indication des bibliothèques (148 bibliothèques de France et 277 de l'étranger) qui le conservent. Après un index, quelques planches d'illustrations font de cette publication, rendue possible par le soutien du CNRS, par le service des travaux historiques de la ville de Paris, par la Bibliothèque nationale, un remarquable instrument de travail en même temps qu'un témoignage rendu à un secteur de la culture de l'humanité.

- Michel LE MOËL.- *L'architecture privée à Paris au grand siècle.*- Paris, 1990, 440 p.

Grande et déjà ancienne est la passion pour les rues de Paris chez Michel Le Moël, conservateur en chef aux Archives nationales. C'est aussi le fruit de vingt-cinq années de recherches effectuées à travers les ressources des Archives nationales, Minutier central des notaires de Paris, fonds des greffiers des bâtiments, censives parisiennes, atlas censives du XVIIIe siècle. Ces documents, textes, plans, dessins anciens, reproductions de gravures, photographies, mettent en lumière l'évolution qui s'est produite dans la construction à Paris, tout au long du XVIIe siècle : le Marais, l'influence italienne avec Mazarin, le renouveau de l'urbanisme parisien animé par Colbert, la sobriété retrouvée... Ce travail fera redécouvrir la ville de Paris.

- Anne DUGAST et Isabelle PARIZET.- *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles. 1e série, Période 1876-1899.* T. I : Notices 1 à 1340, Abadie à Cyr Robert.

Sous la direction de Michel Fleury, vice-président de la Commission du Vieux-Paris et président de l'Institut d'histoire de Paris, la Commission du Vieux-Paris, instituée en 1897, s'était dès l'origine préoccupée de la conservation des édifices des époques récentes. Ce dictionnaire, par noms d'architectes, a pu être élaboré à partir des demandes de permis de construire enregistrés pour les vingt

arrondissements de Paris (environ 8000 adresses) du 15 juillet 1876 au 31 décembre 1899. Après un index topographique, qui permet de retrouver par arrondissement les noms des rues, et un index des noms propres, vient une table des 147 illustrations classées par ordre alphabétique des rues dans chaque arrondissement. Il s'agit surtout d'immeubles de rapport, mais aussi d'hôtels particuliers, de bâtiments officiels, d'immeubles de bureaux ou commerciaux, de lieux de culte (églises Notre-Dame-du-Travail de Plaisance, Sainte-Anne de la Maison-Blanche de Tolbiac ; synagogue de la rue de la Victoire), hôpital Tenon, etc. Par la période étudiée, ce dictionnaire fait percevoir l'évolution qui va de Haussmann au béton.

- Dans la collection de l'"Institut d'histoire de Paris", Pierre Casselle édite la *Bibliographie des publications officielles de la ville de Paris et du département de la Seine 1800 - février 1848*. - Paris, 1991, 216 p. Il s'agit de notices concernant quelque 250 publications officielles imprimées. Dans les délibérations, plusieurs concernent des bâtiments religieux : églises de Bercy (1823) Notre-Dame-de-Lorette et Saint-Vincent-de-Paul (1827-1828) ; séminaire Saint-Sulpice (1822) ; presbytère de Saint-Séverin (1828) ; Infirmerie Marie-Thérèse (1847), etc. Cette publication est d'autant plus utile que les archives de la Préfecture de la Seine et de la ville de Paris ont disparu le 24 mai 1871 dans l'incendie de l'Hôtel de Ville et du dépôt de l'avenue Victoria.

Dernière heure

- Jean VINATIER. - *Le Père Louis Augros, premier supérieur de la Mission de France, 1898 - 1982*. - Paris, Cerf, 1991, 232 p.

Ancien vicaire général de la Mission de France, Jean Vinatier a à coeur de faire connaître l'âme du "Père Augros", que le cardinal Suhard avait choisi pour être le premier supérieur du séminaire de la Mission de France (et qui est devenu *de facto* premier supérieur de la Mission de France, séminaire et aussi équipes établies dans vingt-sept diocèses et constituant un "corps sacerdotal" de 280 prêtres). Le cardinal Suhard éprouvait le besoin de cette création au moins depuis 1936 ; et il en confiait la réalisation à la protection de sainte Thérèse de Lisieux.

C'est une sorte de chronique intime du P. Augros que retracent ces pages ferventes de J. Vinatier : courage et esprit de foi du P. Augros, depuis sa visite au carmel de Lisieux le 8 septembre 1941, jusqu'à ses lettres d'adieu de juin-juillet 1952, à l'heure où il est démissionné pour des raisons dont la genèse n'apparaît guère dans cet ouvrage, même si la "Monition" du cardinal Liénart de mars 1952 en donne l'aboutissement.

Puis, c'est la vie du P. Augros : après deux ans à Givors, "de la France au Maghreb, quinze ans de recherches". Et le P. Augros reste un témoin vigilant de l'oeuvre à laquelle il s'est quasiment identifié, ainsi que le montre cette note du 17 août 1972 qui fut adressée "aux prêtres de la Mission de France et aux équipes", signée de "Louis Augros, André Laforge, Jean Vinatier". En tout cas, les trente dernières années du P. Augros sont éclairées de l'intérieur par ses lettres à ses intimes.

Si l'histoire d'un homme est l'histoire de la rencontre d'une personnalité avec une oeuvre dans une situation donnée, force est de dire que cette chronique laisse voir la personnalité du P. Augros, plus que l'oeuvre et son contexte.

- Elisabeth ARNOULX DE PIREY. - *De Gasperi le père italien de l'Europe*. - Paris, Téqui, 1991, 280 p.

Il faut saluer avec ferveur la parution de cette biographie de Alcide De Gasperi (1881-1954). Biographie : car ce volume présente l'homme et l'oeuvre. Si le rôle politique et historique de Gasperi n'est pas étudié avec les documents

que requerrait une telle étude, du moins l'homme dans le champ politique apparaît-il clairement, avec toutes ses exigences, qu'il puise dans sa foi chrétienne : "Fate il vostro dovere, a qualunque costo". Et l'on suit ainsi la formation d'Alcide De Gaspari dans le Trentin, puis à l'université de Vienne, son entrée au Parlement, l'épreuve de la guerre de 14, son adhésion au Parti populaire italien de don Sturzo. Dès les premiers mois de 1921, sa foi lui fait discerner le danger des chemises noires de Mussolini, par qui il se sait bientôt menacé. ("Les idéologies nationaliste et fasciste ne s'inspirent absolument pas du christianisme. Se basant sur l'instinct racial et sur l'exaltation de la force et du recours aux armes, elles contredisent l'aspiration chrétienne à la fraternité et à la concorde"). Il est arrêté le 6 novembre à Borgo Valsugana (pays de la famille de sa femme). Injustement condamné le 28 mai 1927, il écrit des lettres de prison d'une rare noblesse, ne cède en rien au fascisme. Après la guerre, il est ministre des Affaires étrangères, président du Conseil, pionnier de la construction de l'Europe unie avec Robert Schuman et Konrad Adenauer, premier président de la CECA. Sa vie est d'une limpidité exceptionnelle. Ses écrits, d'une hauteur de vue pénétrante (on se rappelle, par exemple, *I cattolici dall'opposizione al governo : I tempi e gli uomini che preparano la Rerum novarum*), témoignent de son enracinement mûri dans la doctrine sociale de l'Eglise et le souci qu'il garde d'une démocratie qui mérite d'être véritablement chrétienne.

ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

Siège social : 106, rue du Bac - 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 35

Printemps 1991

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Editorial	1
Memento	3
<u>Dans les diocèses</u>	
- Diocèse de Besançon, par Paul Mariotte	5
- Diocèse de Fort-de-France, par Bernard David	14
<u>Chez les religieux</u>	
- Chez les Capucins, par Jean Mauzaize	18
- L'Oratoire, par Michel Join-Lambert	26
- Fils de la Charité, par Jean Pihan	30
- Archives générales O.M.I., par Yvon Beaudoin	32
<u>Varia</u>	
- Présentation de sa thèse sur Ulric Guttinguer (1787-1866), poète romantique, par Jean-Pierre Ribaut	35
Bibliographie	39

Il reste quelques exemplaires des **Actes du Congrès**

Les Archives missionnaires

(voir le Sommaire dans ce numéro)

qui pourront être adressés en réponse à la demande
formulée accompagnée du chèque : 150 Fr + 20 Fr (frais
soit 170 Fr. de poste)
